lanationquotidien@gmail.com - www.journal-lanation.com

LA NATION

Quotidien National d'Information

Lundi 12 Octobre 2020 N° 2251 Prix: 10 DA

COUR D'ALGER

Début du procès en appel d'Ali Haddad

P3

BACCALAURÉAT 2020

La moyenne de réussite fixée à 9/20

• Les dates des vacances scolaires fixées

P2

MOSTAGANEM

Mise en échec d'une tentative d'émigration clandestine

P2

RÉVISION CONSTITUTIONNELLE

RÉCEPTION DU 11 AU 22 OCTOBRE DES DEMANDES D'ACCRÉDITATION POUR LES MÉDIAS ÉTRANGERS

P3

LOI DE FINANCES 2021

Allègements fiscaux au profit de l'entrepreneuriat et de l'exportation

P2

En Vrac

Maya, la fausse Mazarine de Boutef

Par Madjid Khelassi

Une femme, se prévalant être la fille cachée de Bouteflika, se voit ouvrir toutes les portes de la république…Ministres, walis, hauts fonctionnaires de l'Etat : tout ce « beau linge » se mettait en quatre pour faire plaisir et exaucer les moindres vœux et desiderata de cette Mazarine, version algérienne, de Boutef.

Acrobate de haute voltige, Maya se fit passer pour la fille naturelle de Boutef. Cette filiation fabriquée lui permit d'amasser une fortune en tant qu'affairiste et surtout en tant qu'entremetteuse. Sa villa, numéro 143, fut l'endroit le plus couru d'Alger. Dès potron-minet, hauts fonctionnaires, hommes d'affaires cherchant l'extrême-onction pour avoir le beurre et l'argent du beurre, oligarques de renom cherchant toujours plus d'avantages.

Et patatras : Surnommée la princesse de Moretti, cette belle mystificatrice bénéficia d'une garde policière, digne d'un chef d'Etat offerte par son ami, le DGSN, El Hamel.

Au moment de son arrestation, on trouva dans les murs de sa villa 12 milliards de centimes, 270 000 euros, 30 000 dollars, 17 kilos d'or et une panoplie de passeports .Décidément, on aura tout vu sous Boutef. Mais il manquait cette histoire gangstero-glamour pour orner davantage la curée.

Maya la Mazarine de Bouteflika ! a titré un célèbre hebdomadaire français. Oh que non ! L'allusion ou la comparaison ne tiennent pas la route. Mazarine Pingeot, fille cachée du président Mitterrand, ne versa jamais dans la forfaiture et encore moins dans le fait-divers. Professeur d'université, écrivaine, essayiste et conférencière de niveau mondial, Mazarine multiplia plus le savoir que la magouille. Donc rendons à Juliette…

Maya, la fausse Mazarine de Boutef, est d'un autre acabit. D'une autre trempe. Grandie dans un terreau du tout sauf…légal, elle déplaça, pendant un certain temps, El Mouradia à Moretti dans sa villa où elle exerça, in situ, presque le rôle du chef de l'Etat. Quelle splendeur que les 20 ans de règne de Bouteflika ! Prévarications, prébendes, pots de vins, bakchich, fuite de capitaux…Quelle folle et collective danse du ventre pour l'oseille sous label sérail. Et qui rajoute au simulacre de l'exercice du pouvoir sous Fakhamatouhou.

Elle avait fière allure la république sous Boutef…avec ces « mignons » et ces « mignonnes » à qui on ne refuse rien ! Et qui pillèrent l'Algérie dans un règne de farces et attrapes.

Sport

FOOT/ELIMINATOIRES CAN-2021 (GR. H - 3E JOURNÉE)

Algérie-Zimbabwe le 12 novembre à Alger

P11

CORONAVIRUS EN ALGÉRIE

132 nouveaux cas et 6 décès

P3

AREZKI BERRAKI (MINISTRE DES RESSOURCES EN EAU)

La révision de la tarification de l'eau potable n'est pas une priorité

P2

COOPÉRATION

Tebboune reçoit un membre du bureau politique du parti communiste chinois

P3

Brèves

AREZKI BERRAKI (MINISTRE DES RESSOURCES EN EAU)

La révision de la tarification de l'eau potable n'est pas une priorité

Le ministre des Ressources en eau, Arezki Berraki, a affirmé, hier à Alger, qu'aucune révision de la tarification de l'eau potable n'était à l'ordre du jour et que le secteur focalisait sur les premières priorités pour améliorer le service public et l'approvisionnement en cette ressource vitale. Dans une déclaration à la presse en marge d'une journée d'études sur "La refonte institutionnelle du secteur des ressources en eau", M. Berraki a souligné que la révision de la tarification de l'eau potable ne figurait pas parmi les priorités du secteur, ajoutant que le ministère œuvrait à améliorer le service public et à satisfaire les besoins du citoyen en eau. Revenant aux perturbations d'approvisionnement en eau potable enregistrées dans plusieurs wilayas du pays, le ministre a précisé "qu'une amélioration progressive est enregistrée dans le traitement de cette situation au niveau des communes", reconnaissant, néanmoins, que "le problème n'est pas encore entièrement résolu".
Il a dévoilé, en outre, "plusieurs projets (en cours de réalisation) à l'échelle nationale, de nature à venir à bout des perturbations d'approvisionnement», ajoutant que "les résultats préliminaires de ces projets seront visibles en fin d'année".
D'autre part, M. Berraki a annoncé l'élaboration d'un programme ambitieux pour l'année 2021 en vue de prendre en charge les préoccupations des citoyens relatives à l'approvisionnement en eau potable à travers toutes les communes du territoire national". Le secteur a focalisé ses efforts sur les ressources non conventionnelles, a soutenu le ministre, rappelant que "70 % des besoins des zones côtières sont assurés à travers le dessalement de l'eau de mer".
Le ministre a affirmé que le niveau des eaux des barrages augmentait généralement en hiver mais en cas de faible pluviométrie, les mesures nécessaires seront prises pour assurer l'approvisionnement du citoyen en eau potable.

R.N

MOSTAGANEM

Mise en échec d'une tentative d'émigration clandestine

Les éléments de la police judiciaire de la sûreté de daïra de Achaacha (Mostaganem) ont réussi à mettre en échec une tentative d'émigration clandestine en mer et à arrêter deux personnes, a-t-on appris hier de ce corps de sécurité. Cette opération a été effectuée sur la base d'informations faisant état de l'existence d'un moteur d'une embarcation d'une puissance de 40 chevaux au domicile d'un des mis en cause (principal accusé) dans le secteur de compétence relevant de la sûreté de la daïra de Achaacha, située à 80 kilomètres à l'Est de Mostaganem, a indiqué la même source. Les services de la police qui ont ouvert une enquête sur cette affaire qui a abouti à l'arrestation d'un autre individu possédant un moteur non loin du domicile du mis en cause principal, a-t-on ajouté, faisant savoir que présentées devant le procureur de la République près le tribunal de Sidi Ali, les deux personnes arrêtées ont été écrouées. Après comparution devant la justice, le ministère public a requis deux ans de prison ferme contre les deux mis en cause avec une amende de 50 000 DA, selon la même source.

APS

LOI DE FINANCES 2021

Allègements fiscaux au profit de l'entrepreneuriat et de l'exportation

L'Avant-projet de la loi de finances (APLF) pour l'année 2021, prévoit plusieurs mesures fiscales au profit des jeunes entrepreneurs et des exportateurs, en dépit des difficultés qui caractérisent la situation financière du pays, notamment avec la propagation de la pandémie de coronavirus et ses répercussions économiques.

Le texte propose ainsi d'exonérer les entreprises disposant du label "start-up" de la taxe sur l'activité professionnelle (TAP) et de l'impôt sur les bénéfices des sociétés (IBS) pour une durée de 2 années, à compter de la date d'obtention de leur label. Les équipements acquis par ces entreprises, entrant directement dans la réalisation de leurs projets d'investissement, seront exonérés également de la TVA et soumis à 5% des droits de douane. Quant aux entreprises disposant du label "incubateur", elles seront exonérées de la TAP, de l'IBS ou de l'Impôt sur le revenu global (IRG) pour une durée de 2 années, à compter de la date d'obtention de leur label. Leurs équipements, entrant directement dans la réalisation de leurs projets d'investissement, seront exonérés de la TVA lors de l'acquisition.
L'APLF propose aussi de réduire l'impôt sur l'IBS pour une période de 5 ans, au profit des sociétés dont les actions ordinaires sont cotées en Bourse, à compter du 1er janvier prochain. La réduction est égale au taux d'ouverture du capital social en bourse. Cette mesure, déjà appliquée durant la période 2014-2018, vise principalement à encourager les entreprises à recourir au marché financier pour couvrir leurs besoins de financement.
Par ailleurs, les opérations d'exportation de biens et services, "génératrices de devises", réalisées par les personnes physiques, bénéficient d'une exonération "permanente" en matière d'IRG. L'avant-projet prévoit également d'exonérer les bijoux artisanaux en argent de la TVA à l'exportation, ce qui permettra d'entrevoir des perspectives favorables à la préservation et à la sauvegarde de ce patrimoine culturel séculaire et de promouvoir son exportation. Il est aussi proposé d'accorder une réfraction de 75% sur le montant des opérations de vente au détail de l'essence sans plomb, gasoil, GPL/C et GNC. Cette réfraction, qui est déjà appliquée sur les essences normal et super, vise à encourager les opérateurs économiques à investir dans la commercialisation des carburants propres, selon l'exposé des motifs de l'APLF.
L'avant-projet clarifie, en outre, certaines dispositions fiscales afin de lever des contraintes qui mettent en difficulté la trésorerie de certains opérateurs. Il s'agit, entre autres, de prévoir une imposition, dans le cadre du régime de l'Impôt forfaitaire unique (IFU), de la marge bénéficiaire au lieu du chiffre d'affaires, pour le cas des contribuables commercialisant, exclusivement, des produits dont la marge bénéficiaire réglementée est inférieure au taux de l'IFU, comme c'est le cas des opérateurs commercialisant le lait pasteurisé.
Concernant les assurances, le texte propose la suppression de la taxe annuelle sur les véhicules automobiles et engins roulants, due à l'occasion de la souscription du contrat d'assurance, prévue par les dispositions de la loi de finances 2020. La mesure est justifiée, dans l'exposé des motifs, par "les conséquences de cette taxe sur le chiffre d'affaires des compagnies d'assurance qui a baissé de 3,76 milliards DA au cours du premier semestre de 2020, par rapport au premier semestre 2019". Le texte prévoit des recettes de 5 328,18 milliards (mds) de DA dont 1 919,23 mds de DA de fiscalité pétrolière. Il table sur un budget de fonctionnement de 5 314,5 mds de DA et sur un budget d'équipement (crédits de paiement) de 2 798,5 mds de DA dont 2 236,28 mds de DA pour l'investissement et 562,24 mds de DA pour les opérations en capital. Sur le budget d'équipement, 419,24 mds DA sont consacrés au soutien à l'accès à l'habitat, 403 mds de DA aux infrastructures économiques et administratives, 215 mds de DA à l'agriculture et l'hydraulique et 110,15 mds de DA à l'éducation-formation. Les infrastructures socioculturelles sont dotées d'un budget de 68,7 mds de DA, le soutien aux services productifs profite de 14,6 mds de DA, l'industrie de 3,7 mds de DA, et l'énergie et les mines de 1,82 md de DA. Les Plans communaux de développement (PCD) sont dotés de 100 milliards de DA alors que 900 mds de DA du budget d'équipement sont consacrés aux autres secteurs.
Pour ce qui est des opérations en capital, 395,58 mds de DA sont consacrés au soutien à l'activité économique (dotations des Comptes d'affectation spéciale, les CAS, et bonification des taux d'intérêt) alors que 166,66 mds de DA sont alloués aux dépenses imprévues.

R.N

BACCALAURÉAT 2020

La moyenne de réussite fixée à 9/20

Les candidats ayant obtenu une moyenne égale ou supérieure à 9/20 à l'examen du Baccalauréat, session 2020, seront admis "à titre exceptionnel", a annoncé hier le ministre de l'Education nationale, Mohamed Ouadjaout. Dans une déclaration à la presse au siège de son département ministériel, M. Ouadjaout a précisé qu'il a été "décidé, en complément des dispositions de l'arrêté numéro 25 du 2 octobre 2007 fixant les modalités d'organisation de l'examen du Baccalauréat, modifié par l'article 23 bis, que tout candidat ayant obtenu une moyenne égale ou supérieure à 9/20 est considéré admis, à titre exceptionnel, à l'examen du Baccalauréat session 2020".
Cette décision intervient, selon le ministre, "en application des dispositifs et mesures exceptionnels relatives à l'organisation des examens scolaires session 2020, dans le contexte de la propagation de la pandémie de la Covid-19". Les dispositifs consistaient, poursuit le ministre, en la suppression de l'examen de fin de cycle de l'enseignement primaire, le report des examens du brevet de l'enseignement moyen (BEM) et du baccalauréat, respectivement à la 2e semaine et à la 3e semaine du mois de septembre 2020, tout en limitant les sujets des épreuves aux cours présentés en présentiel lors du 1er et 2e trimestre. Les mesures exceptionnelles portaient également, rappelle le ministre, sur le passage des élèves de la 4e année moyenne à la 1e année secondaire, tel que le stipule la circulaire ministérielle numéro 619 du 27 juin 2020 ainsi que les autres circulaires y afférentes, et ce, a-t-il ajouté, afin d'accorder à nos enfants une chance de réussir dans leur parcours scolaire au vu de ce qu'ils ont enduré, plus de 8 mois durant, de pression psychologique sans précédent induite par le confinement à domicile, la rupture de la scolarité et par les conditions sanitaires difficiles que nous avons tous vécues, suite à la propagation du Coronavirus, a indiqué M. Ouadjaout.
Le ministre a fait savoir que "les résultats de l'examen du Bac session 2020 seront proclamés incessamment juste après les délibérations", souhaitant succès et épanouissement aux candidats de notre cher pays". A cette occasion, le ministre a exprimé ses vifs remerciements à ceux qui ont contribué à la réussite des examens scolaires en cette conjoncture exceptionnelle, tous secteurs et institutions de l'Etat confondus, citant notamment les membres de la famille éducative et les partenaires sociaux, en l'occurrence les parents d'élèves, les associations et les syndicats, pour le rôle efficace, la performance singulière et les efforts déployés en ce sens. Le nombre de candidats inscrits à l'examen du Bac, session 2020, s'est élevé à 637 538 dont 413 870 candidats scolarisés et 223 668 candidats libres, répartis sur 2 261 centres d'examen et encadrés par 192 300 enseignants. Le nombre de centres de compostage s'élève à 18 contre 81 centres de correction où 48 000 correcteurs ont accompli leur devoir.

R.N

Les dates des vacances scolaires fixées

Le ministère de l'éducation a fixé le calendrier les vacances scolaires pour l'année scolaire 2020/2021, les vacances d'automne exceptionnelles annulées tandis que les vacances d'hiver et du printemps réduites. Selon un communiqué de ministère, les vacances d'hiver ont été déterminées dans toutes les régions, à partir de vendredi 28 janvier 2021, jusqu'au vendredi 6 février 2021, «10 jours au lieu de 15 jours».
Quant aux vacances du printemps, c'est à partir de vendredi 11 mars 2021, et jusqu'au vendredi 20 mars 2021, «10 jours au lieu de 15 jours ». Les vacances d'été débuteront dans toutes les régions, à partir de vendredi 8 juillet 2021, pour les enseignants. Tandis que pour le personnel de l'administration, les vacances d'été débuteront après la fin de toutes les opérations relatives à la fin de l'année scolaire, tout en assurant la permanence au niveau des établissements éducatifs durant les vacances d'été, a précisé le même source.

R.N

L'ANCIEN DIPLOMATE, HOCINE MEGHLAOUI

"Les interventions en Libye et au Mali ont ramené plus de problèmes que de paix"

La multiplication des interventions étrangères en Libye et au Mali a ramené plus de problèmes que de paix, a affirmé l'ancien diplomate, auteur de plusieurs ouvrages, Hocine Meghlaoui. Intervenant, hier, dans l'émission L'Invité de la rédaction sur les ondes de la chaine 3 de la Radio algérienne,

M. Maghlaoui a souligné que malgré l'intervention étrangère au Mali afin de lutter contre le terrorisme, ce dernier est en train de s'étendre dans toute la région du Sahel.
« Les différentes formes de ces interventions, à l'instar de SERVAL (opération menée par les forces armées françaises en 2013) qui s'est constituée pour empêcher la prise de la capitale malienne Bamako par les terroristes, ou bien, l'opération Barkhane [en remplacement de l'opération SERVAL et s'est étendue à d'autres régions du SAHAL en 2014] qui compte actuellement un peu plus de 5000 soldats, n'ont pas donné les résultats escomptés, bien au contraire », observe-t-il.
A la question des enjeux de ces interventions, Hocine Meghlaoui explique qu'ils sont de tous genres notamment stratégiques et économiques. Citant l'exemple de la dernière intervention turque en Libye, il dit qu'elle est dictée surtout par l'intérêt d'expansion de sa zone d'influence maritime et pour d'autres intérêts économiques dans la région.
« Selon certaines informations, dit-il, les entreprises turques ont un portefeuille de 16 milliards de dollars en Libye», rappelant dans le même ordre d'idées, que la Banque centrale libyenne (Tripoli) avait déposé 8 milliards de dollars dans la Banque centrale turque pour une durée de 4 ans sans intérêts. Pour l'intervenant, il y a peu d'États qui sont motivés par la défense des principes, "contrairement à l'Algérie qui doit, par ailleurs, être impliquée dans ces questions», d'autant plus qu'elle est menacée dans sa stabilité, souligne-t-il.
« L'Algérie doit défendre ses intérêts notamment l'intérêt sécuritaire qui prime sur tous les autres » affirme M. Maghlaoui. Selon lui, le pays ne peut plus «tourner le dos à ces questions», conclut-il.
Selon lui, il est temps «d'indigéniser la lutte contre le terrorisme dans le Mali et le Sahel» à travers la formation d'une armée africaine bien équipée et bien entrainée, recommande-t-il. Il faut suivre l'exemple algérien dans la lutte contre ce phénomène, insiste-t-il, car « l'Algérie a vaincu le terrorisme toute seule, sous embargo et sans l'aide de personne » a-t-il rappelé.

Id.D.

RÉVISION CONSTITUTIONNELLE

Réception du 11 au 22 octobre des demandes d'accréditation pour les médias étrangers

La réception des demandes d'accréditation provisoire pour les médias étrangers souhaitant couvrir le référendum sur la révision constitutionnelle a débuté hier et se poursuivra jusqu'au 22 octobre au niveau des représentations diplomatiques et consulaires algériennes à l'étranger, indique hier l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE) dans un communiqué.
"L'Autorité nationale indépendante des élections porte à la connaissance des médias étrangers souhaitant couvrir le référendum sur la révision de la Constitution du 1er novembre 2020, que la date limite de réception des demandes d'accréditation provisoire au niveau des représentations diplomatiques et consulaires algériennes à l'étranger est fixée pour la période allant du dimanche 11 octobre au jeudi 22 octobre 2020", précise la même source.
A ce titre, L'ANIE indique que "le dossier relatif à la demande d'accréditation de journalistes professionnels de nationalité algérienne ou étrangère devant exercer en Algérie pour le compte d'un organe de droit étranger, à titre temporaire, en qualité d'envoyés spéciaux, est déposé auprès de la mission diplomatique ou de la représentation consulaire algérienne du pays ou est établi le siège social de l'organe de droit étranger employeur".
Le dossier est constitué d'"une demande émanant de l'organe employeur du journaliste professionnel, d'une photocopie de la carte professionnelle de l'intéressé, de deux photos d'identité, d'un formulaire de visa disponible sur les sites des représentations diplomatiques et consulaire algérienne, dûment rempli par l'intéressé, et d'un formulaire d'accréditation temporaire à renseigner et pouvant être téléchargé du site web de l'autorité indépendante https://ina-elections.dz/ ainsi que les sites web des représentations diplomatiques consulaires algériennes à l'étranger". Ce dispositif intervient conformément à la loi organique n 19-07 du 14 septembre 2019 relative à l'Autorité nationale indépendante des élections et à la décision du 10 octobre 2020 de la même autorité déterminant les modalités et les procédures d'accréditation provisoire des journalistes exerçant pour des médias de droit étranger à l'occasion du référendum sur le projet de révision constitutionnelle du 1er novembre 2020, précise-t-on.

R.N

Brèves

COUR D'ALGER

Début du procès en appel d'Ali Haddad

Le procès en appel de l'homme d'affaires, Ali Haddad condamné à une peine de 18 ans de prison ferme assortie d'une amende de 8 millions dinars, a repris, hier, à la Cour d'Alger, rapporte l'APS.
A noter que le procès se déroule à distance pour le principal accusé, Ali Haddad, qui se trouve à l'établissement pénitentiaire de Tazoult à Batna, ainsi que pour l'ancien Premier ministre, Ahmed Ouyahia, condamné également dans la même affaire, qui purge sa peine à la prison d'El Abadla à Béchar. Les autres condamnés dans cette affaire, à l'instar de l'ancien Premier ministre Abdelmalek Sellal et d'autres ministres, ont comparu à l'audience. L'ancien chef du FCE (Ali Haddad) a été condamné à des peines prévoyant la confiscation de tous ses biens pour des chefs d'accusation liés à l'obtention de plusieurs privilèges immobiliers et bancaires et la conclusion de marchés publics en violation de la législation en vigueur.
Outre les cinq frères d'Ali Haddad, plusieurs ministres et cadres dont les anciens Premiers ministres Ahmed Ouyahia et Abdelmalek Sellal ont été également condamnés dans cette affaire par le Tribunal de première instance, à des peines de 12 ans de prison assorties d'une amende d'un million Da pour « dilapidation de deniers publics, octroi d'indus avantages et abus de fonction ».

R.N

COOPÉRATION

Tebboune reçoit un membre du bureau politique du parti communiste chinois

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a reçu hier au siège de la Présidence de la République, le membre du bureau politique et directeur du bureau de la Commission des affaires étrangères du comité central du parti communiste chinois (PCC), Yang Jiechi, qui avait entamé samedi soir une visite officielle de deux jours en Algérie. M. Jiechi est à la tête d'une importante délégation comprenant notamment le président de l'Agence chinoise de coopération internationale pour le développement (CIDCA), Wang Xiaotao. Cette visite s'inscrit dans le cadre des échanges entre responsables des deux pays en vue du "renforcement" et de la "promotion" des liens d'amitié et de coopération entre l'Algérie et la Chine. Elle offrira l'occasion aux deux parties d'"évaluer les relations de coopération entre les deux pays dans divers domaines et d'examiner les possibilités de les promouvoir et de les développer, notamment dans le volet économique dont les infrastructures, les travaux publics, les transports, le commerce et l'investissement, outre les domaines liés à l'enseignement supérieur, à la recherche scientifique et aux nouvelles technologies". Il s'agira également d'examiner "les questions régionales et internationales d'intérêt commun, en sus de la poursuite de la coordination et la solidarité entre les deux pays dans le cadre de la lutte contre la pandémie de Covid-19".

APS

CORONAVIRUS EN ALGÉRIE

132 nouveaux cas et 6 décès

Le bilan des contaminations au Coronavirus en Algérie chute encore lentement. Hier, le ministère de la Santé a enregistré 6 décès et 132 nouveaux cas confirmés, contre 136 samedi. Avec le nouveau bilan, le nombre total de cas confirmés dans le pays passe ainsi à 53 072 et celui des décès passe à 1801 morts depuis le début de la pandémie dans le pays a indiqué hier à Alger le porte-parole du Comité scientifique chargé du suivi de l'évolution de la pandémie du coronavirus en Algérie, le Dr Djamel Fourar. S'exprimant lors du point de presse quotidien consacré à l'évolution de la pandémie, Dr Fourar a précisé que le nombre de personnes guéries a atteint 37 274 patients, dont 104 au cours des dernières 24 heures.

SMAIL MESBAH À PROPOS DE LA SANTÉ MENTALE

L'offre de soins connait "une nette amélioration"

L'offre de soins en santé mentale a connu, ces dernières années, "une nette amélioration", a affirmé hier à Alger le ministre délégué chargé de la réforme hospitalière, Smail Mesbah, reconnaissant, toutefois, que "des défis restent à relever".

"En dépit de toutes les dispositions prises pour la promotion de la santé mentale en Algérie, certains défis restent à relever", a-t-il souligné dans une allocution prononcée au nom du ministre de la Santé, Abderahmane Benbouzid, à l'occasion de la célébration de la journée mondiale de la santé mentale.

Le Pr Smail Mesbah a affirmé, à ce titre, que les politiques adoptées en Algérie en matière de santé mentale ont permis d'"enregistrer des avancées considérables dans le développement des structures et du renforcement de leurs capacités d'accueil, en matière de formation de la ressource humaine qualifiée, de la disponibilité des médicaments et de l'élaboration du cadre juridique et organisationnel visant à préserver les droits des malades".

Evoquant les grandes lignes de l'offre de soins en santé mentale, le ministre délégué a estimé que la loi sanitaire numéro 18-11 du 02 juillet 2018 et la mise en oeuvre du plan national de la promotion de la santé mentale constituent des "acquis importants" pour le développement de la santé mentale en Algérie.

Le sous-directeur chargé de la promotion de la santé mentale au ministère de la santé, Mohamed Chakal, a affirmé, à ce titre, que le ministère de la Santé s'est doté, en matière de textes référentiels, de "moyens qui permettraient d'améliorer le bien-être mental de façon conséquente, pérenne et conforme à la vision universelle, telle que préconisée par l'OMS". Cependant, "certains défis ont été identifiés", selon ce responsable qui a cité, entre autres, "l'inadéquation des structures existantes avec cette vision, le poids des tabous, idées reçues et autres à de nombreux niveaux, afin d'intégrer la notion de santé mentale comme une composante à part entière de la santé, la complexité du travail multisectoriel, et la place de la prévention, par rapport à celle du soin médico-psychologique proprement dit". Il a jugé "nécessaire" de définir avec la plus grande précision les modalités de prévention et de prise en charge en matière de santé mentale afin d'élaborer le cadre réglementaire de l'offre de soins en santé mentale en Algérie.

Ces modalités, a-t-il poursuivi, "pourront être médicales, médico-psychologiques, socioprofessionnelles ou éducatives".

Il a soutenu, dans ce contexte, que ce cadre réglementaire sera constitué de différents textes à différents niveaux, pouvant aller du décret jusqu'aux circulaires et notes", soulignant que "son élaboration se réfèrera principalement à la loi de la Santé 18-04 et au plan national de la promotion de la santé mentale élaboré par le ministère", mais aussi à la loi sur la lutte contre la Toxicomanie (de décembre 2004), à la loi de protection de l'enfance (de Juillet 2015) ou encore celle relative aux associations (2012)". L'offre de soins en santé mentale se définit en zones géo-démographiques sur l'ensemble du territoire national, a fait remarquer ce responsable, affirmant que "l'idéal serait de se conformer dans cette distribution de l'offre de soins au Schéma national d'aménagement du territoire (SNAT)".

Toutefois, il a tenu à souligner que le lieu de résidence "ne doit en aucun cas être un motif de refus" des soins, particulièrement dans le cadre de l'urgence, plaidant pour la facilitation de l'accès à la scolarité et à la formation professionnelle pour toute personne atteinte de troubles mentaux selon des modalités adaptées aux différents cas.

S'agissant des lacunes à combler, M. Chakal a cité une vingtaine dont principalement celles relatives à l'élaboration des textes d'application de la loi sanitaire en matière de modalités d'hospitalisation, à la mise en place des conseils juridiques dans les hôpitaux et services de psychiatrie, et à l'élaboration des normes en moyens et matériel pour l'ensemble des dispositifs de santé mentale.

Il a mis l'accent, dans ce contexte, sur la nécessité d'actualiser et de généraliser le registre des patients mis en isolement ou sous contention, sur l'accueil des urgences et gestion des situations de crise et sur le développement des soins de santé mentale dans les structures de santé primaire.

Il a plaidé, en outre, pour le renforcement de la complémentarité publique-privée, pour l'élaboration des statuts réglementaires des nouvelles structures de santé mentale et pour élaborer des guides de bonnes pratiques de prévention et promotion de santé mentale destinée aux professionnels de la santé.

Intervenant par visio-conférence, le Pr Jean-Luc Roelandt du Centre collaborateur de l'OMS pour la recherche et la formation en santé mentale a rappelé les 10 recommandations de cette organisation en matière de prise en charge des malades.Il a détaillé, à l'occasion, les bonnes pratiques en matière de prises en charge des patients, présentant l'expérience de l'Italie en la matière, du Chili et de la Belgique.

Les travaux de la journée organisée au siège du ministère de la Santé se sont poursuivis en ateliers. Trois ateliers sur l'offre de soin chez l'adulte, chez l'enfant et chez la personne souffrant d'addictions sont constitués à l'occasion pour permettre aux participants de contribuer à l'enrichissement des grandes lignes de l'offre de soins.

APS

JOURNAL OFFICIEL

Les missions de l'Office de développement de l'agriculture industrielle

Le décret exécutif portant création et définissant les missions de l'Office de développement de l'agriculture industrielle en terres sahariennes (ODAS) est paru dans le dernier numéro du journal officiel (n 57).

En vertu de ce texte, cet établissement public à caractère industriel et commercial, dont le siège est fixé à El Meniâ, est doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

Placé sous la tutelle du ministre chargé de l'Agriculture, l'office est l'instrument de mise en œuvre de la politique nationale de promotion et de développement de l'agriculture industrielle stratégique en terres sahariennes, en vue de renforcer les capacités nationales agricoles et agro-industrielles. Il est entendu par agriculture industrielle stratégique, les cultures à caractère stratégique destinées à la transformation pour répondre aux besoins nationaux et réduire les importations.

S'agissant des terres sahariennes, celles-ci seront définies par la législation et la réglementation en vigueur, stipule le présent décret précisant que les wilayas entrant dans le champ d'intervention de l'office sont définies par arrêté conjoint du ministre chargé de l'Intérieur, du ministre chargé des Finances, du ministre chargé de l'Agriculture et du ministre chargé des Ressources en eau.

Au chapitre des missions et attributions, l'office est chargé notamment d'assurer la promotion des investissements agricoles et agro-industriels par la mise en valeur des terres sahariennes, la gestion rationnelle du portefeuille foncier qui lui est confié par l'Etat, de procéder au sein du portefeuille foncier qui lui est confié à la délimitation des périmètres susceptibles d'accueillir les grands projets d'investissements agricoles et agro-industriels et de réaliser des études techniques approfondies à travers les bureaux d'études spécialisés.

L'ODAS statue aussi sur les dossiers soumis par les porteurs de projets sur la base des critères de sélection fixés à cet effet et procède à l'attribution des périmètres dédiés à la mise en valeur, conformément aux procédures fixées par arrêté du ministre chargé de l'Agriculture.

Outre l'accompagnement des porteurs de projets dans l'obtention des avantages prévus en matière d'investissement ainsi que dans toutes actions en rapport avec la réalisation et le fonctionnement du projet, l'office est appeler à assurer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des projets d'investissement et à veiller au respect du cahier des charges signé, et du business plan présenté par les bénéficiaires.

Des missions à caractère commercial sont également confiées à l'établissement, dont celles d'animer des relations d'affaires et de faciliter les contacts entre les investisseurs et les autres opérateurs, d'engager toutes études et recherches en relation avec son domaine d'activité et de fournir toute prestation de service à la demande des investisseurs.

Pour atteindre ses objectifs et remplir ses missions, l'office est habilité à conclure tous marchés ou accords et toutes conventions avec des organismes, d'effectuer toutes opérations financières, commerciales, d'études et réalisations industrielles, mobilières ou immobilières de nature à améliorer l'efficacité de son action, ainsi que de participer aux colloques et manifestations liés à son domaine d'activité.

S'agissant de son fonctionnement, l'ODAS est administré par un conseil d'administration, dirigé par un directeur général, assisté par un comité d'expertise et d'évaluation technique et doté d'un guichet unique.

Le conseil d'administration, présidé par le ministre chargé de l'agriculture ou son représentant, comprend des représentants de plusieurs ministères et organismes publics, désignés pour une durée de trois (3) ans renouvelable.

Le directeur général de l'office, nommé par décret, met en œuvre les orientations et programmes arrêtés par le conseil d'administration et assure la direction et la gestion administrative, technique et financière de l'office. Il préside aussi le comité d'expertise et d'évaluation technique. Celui-ci est chargé notamment d'examiner, d'orienter et de statuer sur les dossiers soumis par les porteurs de projets d'investissement, d'examiner et d'approuver les business plan des candidats éligibles, de se prononcer sur toutes les questions à caractère scientifique et technique qui lui sont soumises.

APS

HYDROCARBURES

Relancer l'investissement étranger avec de nouveaux mécanismes

Le ministre de l'Energie, Abdelmadjid Attar a affirmé, samedi à Illizi, que "l'investissement étranger dans le secteur des hydrocarbures sera relancé avec de nouveaux mécanismes susceptibles de propulser l'économie nationale".

"L'investissement étranger dans le secteur des hydrocarbures sera relancé avec de nouveaux mécanismes de sorte à impulser l'économie nationale", a souligné M. Attar lors d'une visite d'inspection des projets énergétiques à In-Amenas dans le cadre de la deuxième journée de sa visite de travail dans la wilaya d'Illizi.
Le ministre a, à ce titre, soutenu que "la nouvelle politique de l'Etat vise à renforcer les opportunités offertes dans le domaine de l'investissement étranger dans l'énergie avec de nouveaux procédés et mécanismes au diapason des mutations que connaît le domaine, notamment en matière d'exploration et de forage".
Il a indiqué que "ces mécanismes seront traduits dans les nouveaux textes de la nouvelle loi sur les hydrocarbures susceptible de renforcer les perspectives de l'investissement étranger dans ce secteur à la faveur des avantages fiscaux et facilités mais aussi l'assouplissement des contraintes administratives", dans le but, a-t-il ajouté, de "créer un climat attractif répondant aux normes internationales en vigueur pour les sociétés étrangères activant dans le domaine de l'énergie".
M.Attar a, dans ce sillage, soutenu que la mise en place de nouveaux mécanismes au profit des partenaires étrangers vise à atténuer la charge sur le Groupe Sonatrach qui supporte de "lourdes charges".
Accompagné du P-dg de Sonatrach, Tewfik Hakkar, le ministre de l'Energie a suivi un exposé succinct sur le projet de développement des champs gaziers de Tinhert, région d'Ohanet (In-Amenas), renfermant plus d'une douzaine (12) de champs gaziers.
Ce projet a permis jusque-là la mise en service de 29 puits d'un total de 50 forages, pour qu'il soit exploité la fin de l'année en court, contribuant, ainsi, à l'augmentation de la production gazière de cinq (5) millions de mètres cubes/jour (5MM3/j) à onze (11) MM3, pour atteindre une production de 15 MM3 avec l'entrée en service du reste des puits (50), a-t-on expliqué à la délégation ministérielle.
Le ministre a, sur site, appelé à adopter les nouvelles technologies pour accroître et améliorer le taux de récupération de gaz à même de consolider les capacités de l'Algérie en matière de production de gaz.
Après avoir inspecté dans la région un puits de gaz fonctionnant en énergie solaire, M. Attar a insisté sur l'importante extension de l'utilisation des énergies renouvelables en vue, a-t-il dit, de diversifier les ressources énergétiques, développer les capacités de production et réduire l'utilisation des carburants.
"L'Etat accorde un intérêt grandiose aux énergies renouvelables en tant qu'alternatif dans le cadre des directives de la transition énergétique", a souligné le ministre qui a, à cette occasion, salué les efforts fournis par les travailleurs pour la préservation de la production, notamment en cette conjoncture exceptionnelle marquée par la propagation de la pandémie du Coronavirus (Covid-19).
La délégation ministérielle s'est également enquise du projet du gazoduc (12 pouces), reliant, sur 110 km, le groupe gazier de Tiguentourine et la station de pompage (SP) de Hassi-Kifaf. Livrable à la fin de l'année en cours, ce projet devra contribuer à l'augmentation de la capacité gazière alimentant la wilaya d'Illizi et à l'encouragement de l'investissement dans la région, notamment dans les domaines des mines, tourisme et la production énergétique, a-t-on expliqué à la délégation ministérielle.
Le ministre a procédé, à Illizi, à l'inauguration d'un atelier de conversion des véhicules au gaz de pétrole liquéfié-carburant (GPL/c) au niveau de la station Naftal, d'une capacité de conversion de deux véhicules/jour.
Ce projet s'assigne comme objectifs la généralisation de l'utilisation du gaz liquéfié comme nouveau carburant dans le sillage de la nouvelle stratégie du Gouvernement visant la promotion de l'utilisation de cette énergie aux avantages économiques et environnementaux positifs.
Le ministre qui a insisté, à ce titre, sur l'ouverture d'installations similaires au niveau du territoire de cette wilaya qui connaît un large mouvement, a poursuivi sa tournée en inaugurant le nouveau siège de la Direction de distribution de l'électricité et du gaz (SADEG).
Il a, à cette occasion, inspecté les différentes structures de ce projet, composé de 80 bureaux, des salles d'archive et de réunions, et a convié les responsables de la Direction d'oeuvrer à la préservation de ce nouvel acquis appelé à améliorer et moderniser le service public.
Le ministre a, au terme de sa tournée, procédé à la pose de la première pierre pour la construction d'un centre de distribution électrique de haute tension, d'une capacité de 30 kilovolts. M.Attar a, depuis Illizi, présenté ses condoléances aux familles des victimes de l'accident tragique survenu dans la wilaya d'El-Bayadh suite à une fuite de gaz.
Il poursuivra, dimanche, sa tournée dans la wilaya d'Illizi par l'inspection des installations énergétiques dans la wilaya déléguée de Djanet.

APS

ALGÉRIE-CHINE

Signature d'un accord de coopération économique et technique

L'Algérie a signé dimanche un accord de coopération économique et technique avec l'Agence chinoise de coopération internationale pour le développement (CIDCA). L'accord a été signé au siège du ministère des Affaires étrangères (Alger) par son secrétaire général, M. Chakib Rachid Kaïd et le président de la CIDCA, Wang Xiaotao qui accompagne le membre du bureau politique et directeur du bureau de la Commission des affaires étrangères du comité central du parti communiste chinois (PCC), Yang Jiechi.
M. Yang Jiechi avait entamé samedi soir une visite officielle en Algérie à la tête d'une importante délégation dans le but de renforcer et promouvoir les liens d'amitié et de coopération entre l'Algérie et la Chine. Cette visite de deux jours sera l'occasion pour les deux parties d'évaluer les relations de coopération entre les deux pays dans divers domaines et d'examiner les possibilités de les promouvoir et de les développer, notamment dans le volet économique dont les infrastructures, les travaux publics, les transports, le commerce et l'investissement, outre les domaines liés à l'enseignement supérieur, à la recherche scientifique et aux nouvelles technologies. Il s'agira également d'examiner les questions régionales et internationales d'intérêt commun, en sus de la poursuite de la coordination et la solidarité entre les deux pays dans le cadre de la lutte contre la pandémie Covid-19.

APS

E-PAIEMENT

La généralisation des TPE repoussée d'un an

L'Avant-projet de loi des finances (APLF) 2021 propose d'ajourner d'un an la généralisation des Terminaux de paiement électronique (TPE). Le gouvernement justifie cette prorogation par le fait qu'elle est « nécessaire » pour satisfaire les besoins du marché national en quantités suffisantes de TPE et éviter de recourir à leur importation.
En effet, alors que les agents économiques ont sommé de se doter d'un TPE avant la fin de l'année en cours, l'article 141 de l'APLF 2021 soumis dimanche dernier au Conseil des ministres, propose d'ajourner cette mesure d'une année soit le 31 décembre 2021.
« Les agents économiques doivent se conformer aux dispositions du présent article, au plus tard, le 31 décembre 2021 », lit-on dans le texte de l'article.
Dans l'exposé des motifs, l'APLF 2021 rappelle : « L'article 111 de la loi n° 17-11 du 27 décembre 2017 portant loi de finances pour 2018, a été inscrit dans le cadre de la généralisation des terminaux de paiement électronique TPE. A ce titre, il a prévu l'obligation aux commerçants de mettre à la disposition du consommateur des terminaux de paiement électronique (TPE) pour lui permettre d'opter pour un règlement électronique de ses achats. »
A cet effet, rappelle-t-on encore, « un délai maximal d'un (01) an à compter de la date de publication de cette loi, soit 31 décembre 2018, a été accordé aux agents économiques pour se conformer à cette disposition. Ce délai a été prorogé d'un (01) an par la loi de finances pour 2019. »
« En effet, avec un peu plus d'un million et demi de commerçants susceptibles d'accepter les paiements par cartes, de fait l'obligation de les équiper en TPE implique une opération gigantesque, tant sur l'aspect coût que sur l'aspect logistique, car il s'agit de développer plusieurs millions de TPE, étant donné qu'un seul commerçant peut avoir plusieurs points de vente dotés de plusieurs caisses (esp : supermarché, opérateur téléphonique, ….) », argumentent les rédacteurs du texte.
Selon la même source, cette mesure vise à : « L'élargissement des instruments de paiement électronique, au-delà des terminaux électroniques, à tout instrument permettant d'effectuer le paiement électronique et le QR code, qui soit accepté par les banques et Algérie poste. »
« Cette prorogation est nécessaire pour permettre à l'appareil de production nationale de satisfaire les besoins du marché en quantités suffisantes de terminaux de paiement électronique (TPE), et d'éviter ainsi l'importation de quantités importantes de ces équipements », explique-t-on.

R.N

SAIDA

Réception prochaine d'un projet d'aménagement de 10 écoles primaires

Un projet d'aménagement et de réfection de 10 écoles primaires dans la commune de Sidi Ahmed (Saida) sera réceptionné avant la prochaine rentrée scolaire 2020-2021, ont rapporté les services communaux.
Les établissements scolaires, ayant bénéficié d'opérations d'aménagement et d'extension, se trouvent à Sidi Ahmed et aux villages de "Sfid" et "Mergad".
Les travaux ont porté sur l'étanchéité, la peinture et l'entretien et la maintenance des appareils de chauffage.
S'agissant de la réalisation de classes supplémentaires, le services communaux ont indiqué qu'elle est en cours.
Lancé au mois de septembre dernier par la direction des Equipements publics (DLEP), l'opération, visant à améliorer les conditions de scolarité des élèves, s'inscrit dans le cadre d'un projet d'aménagement de plus de 20 écoles primaires dans la wilaya pour une enveloppe de 120 millions DA allouée du ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire.
Pour rappel, huit (8) groupes scolaires de la wilaya de Saida ont bénéficié d'une opération similaire pour un coût de 6 millions DA puisé du Fonds de solidarité et de garantie des collectivités locales.

Brèves

BOUIRA

Campagne nationale de nettoyage à la station climatique de Tikjda

Une vaste campagne nationale de nettoyage a été lancée samedi à la station climatique de Tikjda (Nord-est de Bouira) avec la participation de plusieurs agences de voyage venues des différentes wilayas du pays, a-t-on constaté.
Initiée par l'agence de voyage Nadjah de Bouira, "cette campagne enregistre la participation de 250 agences de voyages venues de 20 wilayas, dont Bouira, Alger, Annaba Constantine, Oran, Guelma Djelfa, Tizi Ouzou et Boumerdes", a expliqué à l'APS le chef d'agence Nadjah, Sofiane Zane.
Plus de 500 personnes ont pris part à cette action de volontariat pour le nettoyage du site touristique de Tikjda, selon les détails fournis par M. Zane."C'est suite à un appel lancé sur les réseaux sociaux que toutes ces agences ont adhéré à cette idée de volontariat qui touchera d'autres sites touristiques dans les jours à venir, dont le site de Gouraya (Bejaia)", a précisé le même responsable. Cette campagne de nettoyage qui a duré une journée à Tikjda a été marquée aussi par une opération de sensibilisation sur la préservation de la faune et de la flore menée par le Parc national du Djurdjura (PND).

POSTE ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

26 régions d'ombre de la wilaya de Mila prochainement couvertes

Les services de la Direction opérationnelle de Mila d'Algérie Télécom s'empoilent actuellement à déployer les réseaux de télécommunications dans 26 zones d'ombre de la wilaya, a-t-on appris, samedi, du directeur local du secteur, Adel Rachid. L'opération s'inscrit dans le cadre des efforts de l'Etat visant à garantir une couverture globale du réseau de télécommunications pour 26 zones enclavées de la wilaya de Mila, réparties à travers plusieurs communes telles Ouled Khelouf et Minar Zarza, a indiqué le même responsable. Il a par ailleurs fait savoir que jusqu'à présent les travaux ont été achevés dans 10 zones soulignant que ce programme porte sur l'extension du réseau de fibre optique et le déploiement d'un total de 72km de câbles. L'opération porte également sur l'installation d'antennes 4G, qui eu égard au relief difficile de ces régions, se sont affirmées comme étant la meilleure option pour pallier la difficulté de déployer le réseau de téléphonie fixe, selon la même source. Selon le directeur opérationnel d'Algérie Télécom, ce programme dont a bénéficié la wilaya de Mila au titre de l'exercice 2019 vise principalement à fournir ce service aux habitants des régions enclavées dans le cadre de la volonté de l'Etat d'assurer une couverture du réseau de télécommunication dans l'ensemble des régions du pays.
Concernant la couverture à travers toute la wilaya de Mila, Adel Rachid a fait état de la réalisation totale de plus de 2.000 kilomètres de réseau de fibre optique dans cette wilaya à lesquels s'ajoute de nombreux projets à venir visant à améliorer et moderniser le service public offert par Algérie Télécom.

FORÊT DE DJBEL EL OUAHCH DE CONSTANTINE

Collecte d'environ 20 tonnes de déchets ménagers

Une quantité de près de 20 tonnes de déchets ménagers a été collectée samedi au niveau des lacs 3 et 4 ainsi que du parc de stationnement de la forêt de Djbel El Ouahch dans la commune de Constantine.

Environ 20 tonnes de déchets ménagers de toutes sortes (sacs, bouteilles en plastique et restes de nourriture jetés par les familles qui se rendent dans cet espace de détente) ont été ramassées lors d'une opération de nettoiement de cette zone forestière, a indiqué en marge de cette initiative, le responsable de la communication auprès de la Conservation des forêts, Ali Zegrour.
Organisée conjointement par la Direction des forêts et la Direction de la jeunesse et des sports (DJS), cette opération a vu la participation de plusieurs associations sportives et environnementales ainsi que des entreprises spécialisées dans le nettoyage et la collecte de déchets, a-t-on précisé. Ont pris part à cette action, les représentants de 25 mouvements associatifs, entre autres le Club d'aventure et des activités de montagne, l'Association pour le développement rural et la promotion des investissements, l'Association Tarik Assalama, l'Association de la chasse et les scouts musulmans algériens (SMA), ainsi que l'Association pour la protection de l'environnement et de la nature, a-t-on détaillé.
A l'occasion, plus de 400 volontaires formés et plus de 70 agents de la Conservation des forêts, de la DJS et des services d'assainissement de la commune de Constantine ont été mobilisés en sus de la mobilisation de quatre (4) grands camions, a fait savoir la même source, notant que les déchets collectés seront détruits dans les différents centres d'enfouissement technique (CET) de la wilaya.
S'exprimant en marge de cette opération, le président de l'Association pour le développement rural et la promotion des investissements, Badis Filali a insisté sur l'importance de l'esprit de responsabilité citoyenne ainsi que la préservation et la valorisation de ce patrimoine forestier "important".
Pour rappel, une large opération de nettoiement a été organisée récemment au niveau des forêts d'El Djebas (commune de Constantine) et d'El Baaraouia (commune d'El-Khroub) où une quantité importante de déchets de différentes natures, estimées respectivement à près de 20 tonnes et 47 tonnes, a été collectée et enfouie.
A signaler que la wilaya de Constantine dispose d'environ 28.074 hectares de surfaces forestières, soit 12 % de sa superficie totale.

MASCARA

Des associations appellent à la structuration des actions caritatives

Des présidents d'associations locales à caractère social de la wilaya de Mascara ont appelé, samedi, à la structuration de la société civile locale en réseaux et coordinations d'associations pour promouvoir l'action caritative et sociale dans la wilaya.
Les représentants d'une trentaine d'organisations à caractère social et caritatif ont souligné, lors d'une journée d'étude sur l'expérience des associations locales face à la pandémie du Coronavirus, que diverses associations ayant des objectifs et des activités similaires doivent se structurer en coordinations ou en réseaux pour coordonner et unifier les efforts et les capacités dans le domaine de la lutte contre les fléaux sociaux et les maladies.
Les participants ont passé en revue, lors de cette rencontre organisée par l'Association de wilaya "Afak" des insuffisants rénaux, leurs expériences face aux effets de la pandémie du Covid-19, chacun dans son domaine, en fournissant des masques de protection, des tenues de protection et des outils de désinfection aux agents exerçant dans le secteur de la santé, apportant ainsi de l'aide aux familles nécessiteuses affectées par la suspension de certaines activités économiques et assistant des malades atteints du coronavirus et leurs familles lors de la période de traitement, entre autres.
Dr Amina Bahloul, présidente de l'Association des insuffisants rénaux de Mascara a valorisé la coopération du staff médical avec les associations, durant ces derniers mois et la diffusion de la culture de volontariat dans plusieurs milieux renforçant les efforts de l'Etat à alléger les effets de cette pandémie.
Pour sa part, Dr Abou El Fadl Bahlouli, professeur à l'Université de Mascara et membre du mouvement associatif a salué le rôle des médias dans l'accompagnement des associations dans leur travail pour faire face à la pandémie du Covid-19 en sensibilisant quant à la gravité de l'épidémie et les moyens de prévention et en mettant en évidence les expériences positives des différentes parties faisant face aux effets de la pandémie.
Le président de l'Association "Ness El Kheir" de Mascara, Brahim Ballout a annoncé, à cette occasion, la préparation d'un ouvrage commun avec un nombre d'associations activant dans la wilaya à l'effet de mettre en évidence leurs expériences mais aussi leurs visions pour une action commune à l'avenir.
A l'issue de cette journée d'étude, certaines associations présentes ont été honorées pour leur rôle à l'ère de la pandémie du Coronavirus.

ADE DE CHLEF

Accord avec 27 micro-entreprises pour la prise en charge des fuites d'eau

L'entreprise de l'Algérienne des Eaux (ADE) de la wilaya de Chlef a signé, samedi, des accords de partenariat avec 27 micro-entreprises spécialisées en plomberie pour la réparation des fuites d'eau et l'entretien du réseau de distribution d'eau potable.

Ces accords, qui ont été signés lors d'une cérémonie en présence du ministre des Ressources en eau, Arezki Berraki, et des autorités locales, s'inscrivent dans le cadre de la promotion et de l'amélioration du service public de l'eau.
Dans son intervention à l'occasion, le ministre a souligné l'inscription de cette opération, au titre d'un "programme national visant à impliquer prés de 400 micro-entreprises, au niveau national, dans l'amélioration du service public de l'eau", à travers entre autres, la prise en charge des fuites sur les réseaux, la réparation rapide des pannes et l'installation des compteurs.
"Outre la création de nouveaux postes d'emploi, cette opération est de nature, a ajouté Arezki Barraki, à soutenir les efforts de l'ADE en vue de l'éradication des fuites d'eau, à l'origine de pertes d'eau estimées à 1,8 milliard M3/an", a-t-il déploré.
Il a indiqué, à ce propos, que son département ministériel s'est fixé pour objectif "d'éradiquer un taux de 7 à 8% des fuites d'eau, à la fin de l'année en cours, pour porter ce chiffre à 18, voire 20%, à la fin 2024", a-t-il dit.
Cette cérémonie a été, également, marquée par la signature d'une convention pour la gestion du réservoir d'eau du bassin (centre) de Chlef, par les différentes parties concernées par la rationalisation de l'exploitation et la sauvegarde de cette ressource naturelle.

Selon les explications fournies au ministre, cette convention a pour objectif de "préserver les eaux souterraines, à travers un suivi du niveau de ces eaux et du degré de leur pollution, ainsi que de l'impact de l'irrigation sur les réserves d'eau", est-il signalé. Elle vise également la préservation du réservoir d'eau du bassin de Chlef, parallèlement à une évaluation régulière des actions réalisées sur le terrain, à cet effet.
"Les micro-entreprises signataires de ces accords auront notamment pour tache de procéder au montage des compteurs des nouveaux abonnés, et la prise en charge des fuites d'eau sur les réseaux AEP du pays", a déclaré, pour sa part, le directeur général de l'ADE, Smail Amirouche, saluant l'engouement des micro-entreprises, dont le nombre a dépassé les 400, à ce programme.
Il a signalé la réception par les services de l'ADE, "avant la fin de l'année en cours" de prés de 400.000 compteurs, dans le cadre d'une convention signée avec l'usine des compteurs d'El Eulma (Sétif).
La visite du ministre des Ressources en eau, Arezki Berraki se poursuit toujours dans la wilaya, où il inspectera le projet d'alimentation en eau potable des zones rurales d'Oum Droue (10 km à l'est de Chlef), avant de se rendre à la station de dessalement d'eau de mer de Ténès (52 km au nord) et à la station monobloc de Beni Haoua (95 km au nord est).

AÏN DEFLA

La prévention, le moyen le plus sûr pour réduire les conséquences désastreuses des séismes

La prévention passant par des études sérieuses en amont demeure le moyen le plus sûr pour réduire au maximum les conséquences souvent désastreuses des séismes, a indiqué samedi le directeur du Contrôle Technique des Constructions (CTC) de Aïn Defla, Belabdi Smaïl.
S'exprimant à l'occasion de la commémoration du 40ème anniversaire du séisme dévastateur ayant frappé le 10 octobre 1980 la ville d'El Asnam (aujourd'hui Chlef) de laquelle dépendait alors Aïn Defla (cette dernière s'est hissé au rang de wilaya en 1984), ce spécialiste a mis l'accent, dans une déclaration à l'APS, sur le caractère "prioritaire" de la prévention dans la réduction des effets induits par le risque sismique.
"On ne peut certes pas prédire un séisme, mais on peut se préparer à sa survenue", observe M. Belabdi, mettant l'accent sur l'importance du volet prévention, notamment dans tout ce qui trait à la construction selon les normes parasismiques.
Soutenant que le risque sismique constitue une menace permanente sur le Nord algérien, cet ingénieur en génie civil a relevé l'importance de l'amélioration des connaissances scientifiques inhérentes aux séismes dans la réduction de la vulnérabilité du bâti des villes et campagnes du pays.
"Il est clairement établi que le nord de l'Algérie est une zone d'activité sismique (aussi bien terrestre que marine) élevée comme l'attestent les différents séismes survenus à la fin du 20ème siècle et au début du 21ème siècle", a souligné cet ingénieur.
Outre le séisme dévastateur de Chlef (1980), il y a eu ceux de Béni Chograne (Mascara 1988),Tipasa (1989), Ain Temouchent (1999) et, enfin, Boumerdes (2003), "pour ne citer que les plus destructeurs", a-t-il tenu à signaler.
S'attardant sur Aïn Defla, il a noté que la nature sismique de la région est prise en compte au niveau du calcul et de la conception des structures des constructions, avec des règles parasismiques à l'échelle du bâtiment.
"En vérité, Aïn Defla et Chlef appartiennent à la même zone (3) établi par la carte sismique de l'Algérie classant les régions du pays (de 0 à 3) en fonction de leur nature sismique", a-t-il fait savoir, faisant remarquer que par endroits, notamment s'agissant du côté est de la wilaya, Aïn Defa fait partie des zones 2B et 2A.
Des opérations de contrôle (souvent inopinées) sont effectuées par les ingénieurs de son organisme en vue de s'assurer notamment de la qualité des fondations, des poteaux et des dalles, a-t-il expliqué, faisant état également du contrôle des plans des bureaux d'études pour s'assurer du respect des règles de construction parasismiques.
"Même le béton est analysé à la faveur des prélèvements d'échantillons qui y sont effectués afin de s'assurer de son degré de résistance en cas de la survenue d'un séisme", a-t-il encore noté.
Constructions individuelles, l'épée de Damoclès Si les réalisations publiques se font, dans leur écrasante majorité, selon les règles parasismiques algériennes (RPA), ce n'est malheureusement pas le cas des constructions individuelles échappant à tout système de contrôle, déplore M. Belabdi.
"Il est clair que ce sont les auto-constructions qui posent problème en matière de respect des normes parasismiques, échappant ainsi au contrôle des organismes spécialisés", a-t-il regretté, estimant que cet état de fait s'applique, en particulier, pour les zones urbaines connaissant un croît démographique important.
"On sollicite à la hâte un maçon, quelques voisins et amis et on procède au coulage du béton des fondations ou des poteaux des dalles sans qu'aucun service habilité par l'Etat ne vienne pour s'assurer que ces travaux répondent aux normes de construction en vigueur", s'est-il insurgé.
Il a estimé "impératif" que les bureaux d'études (et leurs ingénieurs) contribuent au travail de suivi et de contrôle en matière de respect des règles parasismiques, "le CTC ne pouvant, à lui seul, contrôler tous les ouvrages et constructions publics et privés", soutient-il.

Brèves

TIZI-OUZOU

Opération de nettoyage du barrage Taksebt

Une opération de nettoyage du barrage hydraulique de Taksebt, à la sortie Sud du chef-lieu de la wilaya de Tizi-Ouzou, a été organisée samedi, a-t-on appris des organisateurs de cette action de volontariat. L'opération, initiée par des associations écologiques locales avec le concours de la Jeunesse sportive de Kabylie (JSK), et à laquelle ont pris part divers directions de wilaya, ainsi que les sept communes limitrophes de l'infrastructure hydraulique s'est déroulée sur plusieurs endroits. "Chaque commune s'est organisée pour nettoyer au niveau de son périmètre tandis que les différentes directions locales, ayant pris par à l'opération, sont intervenues au niveau de la digue du barrage", a indiqué à l'APS, Rachid Doufène, de l'association écologique, Arc-en-ciel. L'objectif de cette action, selon M. Doufène, est de "débarrasser ce patrimoine aqua-touristique des déchets, qui s'y sont accumulés au fil des ans, avant l'arrivée de la saison des pluies en profitant de la baisse du niveau de remplissage du barrage, en cette période". Par ailleurs, a-t-il précisé, "les déchets collectées, sont triés à la source et acheminés par une vingtaine de récupérateurs mobilisés, pour l'occasion, par un promoteur local dans le recyclage".

NÂAMA

Une production de 6065 quintaux de dattes prévue cette année

Une production de 6.065 quintaux de dattes est prévue, au titre de la campagne agricole en cours dans la wilaya de Nâama, a-t-on appris auprès de la Direction des services agricoles (DSA).
Il est ainsi attendu une hausse de la production de dattes cette année de plus de 100 quintaux (qx) par rapport à l'année précédente, qui avait enregistré une production de 5.957 qx, à la faveur de l'extension de la superficie de palmiers productifs et des conditions climatiques favorables, a-t-on indiqué.
La récolte prévue pour la campagne de cueillette, qui débutera la mi-octobre, est constituée de plusieurs variétés de dattes dont "Aghras", "Fegous" et "El Adhma", en plus de la variété "Deglet Nour" produite par 1.450 palmiers. La majorité des palmiers de la wilaya sont situés au niveau des communes de Djenine Bourzeg, Moghrar et Asla.
La wilaya de Nâama compte une superficie totale de 254 hectares d'oasis de palmiers et de vergers totalisant 41.758 palmiers dattiers, dont 244 ha de palmiers productifs avec un total de 21.878 palmiers, selon la DSA.
La phoeniciculture récente à proximité du périmètre "Mizab" dans la commune de Djenine Bourzeg promet des résultats probants à l'avenir, compte tenu de l'adoption par les agriculteurs de méthodes techniques et économiques modernes principalement liées au système d'irrigation goutte à goutte, a-t-on souligné, faisant savoir que les bénéficiaires de ce périmètre œuvrent à l'extension de la plantation de ce fruit adapté à la nature du sol et aux conditions climatiques de cette wilaya.

Foot/Eliminatoires CAN-2021 (Gr. H - 3e journée)

Algérie-Zimbabwe le 12 novembre à Alger

L'Algérie affrontera le Zimbabwe le 12 novembre au stade 5-Juillet (Alger) à 20h30 pour le compte de la 3e journée du groupe H des éliminatoires de la Coupe d'Afrique des nations-2021 (CAN-2021), a indiqué hier la Fédération algérienne de football (FAF). Quant au match de la 4e journée entre les deux équipes, il aura lieu à Harare, au National Sports Stadium, le lundi 16 octobre, selon la FAF qui cite la Confédération africaine de football (CAF).

Le coup d'envoi de la rencontre devrait être donné à 15h00 GMT (16h00 algériennes), indique la même source qui attend toutefois la "confirmation" de l'horaire.

Les deux rencontres se dérouleront sans la présence du public en raison de la pandémie de COVID-19 qui a déjà obligé la CAF à reporter la CAN-2021 à 2022 au Cameroun.

A l'issue de la 2e journée du groupe H, l'Algérie occupe la 1re place avec 6 points devant respectivement le Zimbabwe (4 pts) et le Botswana (1 pt), alors que la Zambie ferme la marche avec 0 point.

Brèves

VTT / CROSS-COUNTRY

La Française Ferrand-Prévot décroche son troisième titre mondial

La Française Pauline Ferrand-Prévot a conservé son titre de championne du monde de cross-country VTT en remportant la course élite samedi à Salzbourg (Autriche) devant l'Italienne Eva Lechner et l'Australienne Rebecca McConnell.
Sur le parcours boueux et glissant de Leogang, dans les Alpes autrichiennes, la Française de 28 ans est partie seule en tête dès la première montée proposée au départ de la course et a progressivement accru son avance pour s'assurer un troisième sacre mondial après 2015 à Vallnord en Andorre et 2019 au Mont Sainte-Anne au Québec.
La Française a constamment accru son avance et seul un incident mécanique ou une chute pouvait l'empêcher de remporter un nouveau titre mondial, le sixième maillot arc-en-ciel de sa carrière, toutes épreuves individuelles confondues.
Championne du monde sur route en 2014, de cyclo-cross en 2015 et de VTT cross-country en 2015, Pauline Ferrand-Prévot avait raté ses Jeux olympiques à Rio en 2016.

MOTOE/ GRAND PRIX DE FRANCE

Victoire de l'Espagnol Torres

L'Espagnol Jordi Torres a remporté la première course de MotoE disputée samedi dans le cadre du Grand Prix de France moto.
La course a été marquée par des accidents lors de deux départs consécutifs. Lors du second, l'Italien Matteo Ferrari, tenant du titre et en tête du championnat avant cette manche, a chuté.
La 2e course a été réduite à 5 tours au lieu des 7 prévus initialement et Jordi Torres a résisté à Mike di Meglio jusque dans les derniers mètres.
Il prend du coup la tête du championnat du monde avant la dernière manche dimanche sur le même circuit Bugatti du Mans. Il s'agit de sa première victoire dans ce championnat qui fait courir des motos électriques.
. Classement de la course de MotoE disputée samedi sur le circuit Bugatti
au Mans, 6e et avant-dernière manche du championnat du monde:
1. Jordi Torres (ESP) les 5 tours en 8:43.391 soit 143,9 km/h de moyenne
2. Mike di Meglio (FRA) à 0.116
3. Niki Tuuli (FIN) à 0.557
4. Josh Hook (AUS) à 1.925
5. Tommaso Marcon (ITA) à 4.296
(Tous sur moto Energica)
. Classement du championnat du monde après 6 épreuves sur 7:
1. Jordi Torres (ESP) 104 points
2. Matteo Ferrari (ITA) 86
3. Dominique Aegerter (SUI) 84
4. Mattia Casadei (ITA) 71
5. Mike di Meglio (FRA) 55

TENNIS / ROLAND-GARROS

Iga Swiatek, première Polonaise titrée en Grand Chelem

Iga Swiatek (54e mondiale) est devenue samedi la première Polonaise titrée dans un tournoi du Grand Chelem après sa victoire en finale de Roland-Garros 6-4, 6-1 aux dépens de l'Américaine Sofia Kenin qui a semblé diminuée physiquement.

A 19 ans, Swiatek jouait sa première finale d'un Majeur et n'a pas perdu le moindre set de la quinzaine. Elle deviendra 17e au classement WTA lundi. "Je ne sais pas ce qui se passe, je suis tellement heureuse, tellement contente que ma famille soit enfin là, c'est fou, je suis bouleversée. Il y a deux ans, je gagnais un Grand Chelem en juniors, j'ai l'impression que c'est allé tellement vite...", a-t-elle déclaré avant de recevoir le trophée.
En 2016, Swiatek avait remporté le titre juniors à Roland-Garros en battant déjà Kenin au 3e tour. Mais cette année, elle avait en face d'elle la N.6 mondiale qui s'était illustrée en début de saison en remportant l'Open d'Australie, son premier titre du Grand Chelem.
Kenin a en effet tenu le coup jusqu'à la fin du premier set, mais ensuite, après s'être fait bander le haut de la cuisse gauche, elle n'a plus vraiment opposé de résistance.
Née à Varsovie, Swiatek n'était que la deuxième joueuse polonaise à accéder à une finale en Grand Chelem dans l'ère Open (depuis 1968), la troisième au total. Avant elle, seules Jadwiga Jedrzejowska à trois reprises (Wimbledon et US Open 1937, Roland-Garros 1939) et Agnieszka Radwanska à Wimbledon en 2012 s'y étaient hissées. Sans succès.
Swiatek, elle, a survolé le tournoi jusqu'au bout : en sept tours, elle n'a laissé échapper en moyenne que quatre jeux par match, en battant au passage Simona Halep, tête de série N.1 et favorite du tournoi, en huitièmes de finale.

CYCLISME/VTT

Le Français Jordan Sarrou sacré champion du monde de cross-country

Le Français Jordan Sarrou a décroché son premier titre de champion du monde de VTT cross-country en remportant la course élite samedi sur le parcours boueux et glissant de Leogang, près de Salzbourg, dans les Alpes autrichiennes.
Pour la France, c'est le troisième titre de la journée, puisque Pauline Ferrand-Prévot a enlevé son troisième trophée mondial en début d'après-midi en élite et Loana Lecomte est devenue championne du monde espoirs (moins de 23 ans) en fin de matinée.
A 27 ans, Sarrou est le premier Français depuis 2014 et Julien Absalon --double champion olympique à Athènes-2004 et Pékin-2008-- à revêtir le maillot arc-en-ciel de champion du monde de la spécialité.
L'Auvergnat a devancé le Suisse Mathias Flückiger d'un peu moins d'une minute, résistant au retour du vice-champion du monde 2019 dans les deux derniers tours. Un autre Français, Titouan Carod, complète le podium à la troisième place. Il signe sa première victoire en élite au meilleur moment. Par le passé, il a participé aux quatre relais mixtes français titrés aux Mondiaux en 2014, 2015, 2016 et 2020, il y a trois jours à Leogang.
C'est la première fois depuis 2012 que le titre de champion du monde n'est pas détenu ni par le Suisse Nino Schurter (34 ans), octuple champion du monde mais seulement 9e samedi (+2:33) en Autriche, ni par Absalon, quintuple champion du monde et retraité du circuit depuis 2018.

CYCLISME/ TOUR D'ITALIE

Le Luxembourgeois Gastauer se casse une clavicule

Le Luxembourgeois Ben Gastauer (AG2R La Mondiale), qui a abandonné samedi dans la 8e étape du Tour d'Italie, s'est cassé pour la première fois de sa carrière une clavicule (gauche), la blessure la plus courante des coureurs cyclistes.
Gastauer, qui est âgé de 32 ans, a chuté peu après la mi-course dans cette étape de 200 kilomètres reliant Giovinazzo à Vieste (sud).
"L'étape se déroulait bien, nous allions basculer le premier col de la journée. Avant le sommet, j'ai eu un problème avec ma chaîne en relançant et je suis passé par-dessus le vélo", a expliqué le Luxembourgeois.
"Je n'arrivais pas à me relever, j'ai bien compris que j'avais un problème à la clavicule. Je suis professionnel depuis 2010 et je ne m'étais jamais cassé la clavicule, il faut une première à tout", a ajouté Gastauer, le deuxième coureur de son équipe à abandonner en deux jours après la chute de Tony Gallopin la veille.

ATHLÉTISME

Nouveau record d'Europe sur 10.000 m pour la Néerlandaise Sifan Hassan

La Néerlandaise d'origine éthiopienne Sifan Hassan a battu le record d'Europe du 10.000 m, en 29 mn 36 sec 67, samedi à Hengelo.
Elle a pulvérisé la précédente marque, établie en 2002 par la Britannique Paula Radcliffe (30 min 1 sec 9), améliorant au passage son propre record personnel, qui était de 30 mn 17 sec 62.
Le meeting avait pourtant démarré dans des conditions peu favorables, sous une forte pluie. Cette météo a notamment douché les espoirs de Faith Kipyegon, en quête du record du monde du 1.000 m, et qui a terminé en 2 min 32 sec 82, soit 4 secondes derrière la marque de Svetlana Masterkova. Yomif Kejelcha, qui ambitionnait de battre son propre record sur 5.000 m (12 min 46), a finalement terminé en 13 min 12 sec 84.
Hassan, qui avait déjà battu le record du monde de l'heure en septembre à Bruxelles, doit participer le week-end prochain au championnat du monde de semi-marathon à Gdnyia (Pologne).

FOOTBALL

19 matchs sans défaite, l'Algérie poursuit sa série positive

La sélection algérienne de football a poursuivi sa série d'invincibilité après sa victoire devant le Nigeria (1-0), en match amical disputé vendredi à Klagenfurt en Autriche, portant à 19 le nombre de matches sans défaite (15 victoires et 4 nuls).

453 jours après la demi-finale victorieuse de la CAN-2019 face à ce même adversaire (2-1), les "Verts" ont retrouvé les "Super Eagles" au Worthersee Stadion de Klagenfurt pour la première fois en amical.
Les 21 précédentes rencontres ont toutes été dans le cadre d'une compétition officielle : neuf confrontations en phase finale d'une CAN, huit concernent les éliminatoires de la Coupe du monde, deux pour les Jeux Olympiques et deux autres pour les Jeux africains. Après ce succès, les "Verts" prennent un petit avantage sur les Nigérians avec 9 victoires contre 8 et 5 matchs nuls. Le Nigeria a inscrit 29 buts contre 26 pour l'Algérie.
Le sélectionneur national, Djamel Belmadi, a composé un Onze inédit avec la titularisation de huit nouveaux joueurs par rapport à la dernière rencontre face au Botswana, comptant pour les éliminatoires de la CAN-2021.
Si Oukidja, Tahrat, Abeid, Belkebla, Boulaya, Delort et Benrahma ont déjà joué d'entrée, Helaïmia a profité des absences d'Atal et Zeffane pour occuper le poste de latéral droit.
Mandi et Bensebaïni en défense ainsi que Mahrez en attaque ont composé la colonne vertébrale de la formation alignée par le coach algérien.
Malgré les changements apportés par Belmadi qui a laissé sur le banc M'bolhi, Guedioura, Bennacer, Feghouli, Brahimi et Bounedjah, il n'a fallu que six minutes pour que les "Verts" trouvent la faille.
Un corner de Boulaya, Bensebaïni de la tête d'abord, puis reprend du pied après que le ballon a percuté le torse de Delort pour le mettre au fond des filets. Les Algériens ont maintenu leur pressing sur l'adversaire, ne cédant aucun espace aux hommes de Gernot Rohr et en se procurant de nombreux corners, ce qui démontre qu'ils avaient une certaine maîtrise sur le match. Le coach algérien a attendu la 71e minute pour procéder aux premiers changements. Certes, les "Verts" ont laissé le ballon à l'adversaire, mais à aucun moment ils ont été inquiétés. Mieux encore, les meilleures occasions étaient en faveur des camarades de Boulaya. Prochain adversaire de l'Algérie, le Mexique a, de son côté, battu son homologue néerlandais 1-0, mercredi soir à Amsterdam.
Ces deux matchs amicaux constituent pour les coéquipiers de Riyad Mahrez un tremplin en prévision de la prochaine double confrontation contre le Zimbabwe, au mois de novembre, dans le cadre des 3e et 4e journées des éliminatoires de la CAN-2021, décalée à 2022 au Cameroun, en raison de la pandémie de coronavirus.

R.S

FÉDÉRATION DE SPORTS MÉCANIQUES

Amine Laïbi élu président jusqu'à la fin du mandat olympique

Amine Laïbi a été élu président de la Fédération algérienne de sports mécaniques (FASM) pour le reste du mandat olympique en cours (2017-2020), lors de l'Assemblée générale élective tenue samedi à Alger.
Laïbi a récolté 28 voix des 41 membres présents, contre 12 pour sa concurrente, la présidente de la Ligue de Laghouat, Khadidja Benmahrouche. Le nouveau président de la FASM a assuré qu'il allait oeuvrer pour "établir un système de gouvernance collégiale, basé sur la consultation de tous les membres avant la prise de décision, malgré la conjoncture actuelle et le manque de moyens".
"Je mets à la disposition de l'AG ma longue expérience sur le terrain lors des compétitions nationales et internationales", a-t-il ajouté, soulignant qu'il allait "ouvrir les portes à tous les acteurs de la discipline pour développer les sports mécaniques".
Laïbi est également revenu sur le volet des jeunes talents, en mettant l'accent sur la formation qui sera la priorité pour préparer la relève. "Je propose en outre d'organiser une rencontre nationale pour la révision des règlements de la fédération avec la collaboration du ministère de tutelle". Amine Laïbi, ancien pilote professionnel, a dirigé le club de Dély-Ibrahim (Alger), avant d'occuper, respectivement, les postes de vice-président et président de la Ligue d'Alger de sports mécaniques. Les membres de l'Assemblée générale de la FASM avaient rejeté les bilans moral et financier de l'année 2019 du désormais ex-président Karim Benhamiche pour "mauvaise gestion et le peu d'activités sportives" organisées lors de son passage à la tête de l'instance. Composition du bureau fédéral : Président : Amine Laïbi Membres : Messaoud Salem Tarek, Hadj Mohamed Zegrir, Mohamed Bensouissi, Youcef Rouabeh, Abdelkader Aït Hamouda, Abdelhadi Bekkar, Hamid Aït Ahmed. Suppléants : Salah Dada, Hassen Boulatika, Mohamed Khettal.

R.S

COMITÉ OLYMPIQUE ET SPORTIF ALGÉRIEN (COA)

Lancement prochain de la web TV

Le Comité olympique et sportif algérien (COA) a décidé de lancer, prochainement, sa propre web TV, dénommée "Algerian Olympic Channel" et disponible sur le site d'hébergement de vidéos YouTube, a-t-on appris auprès de l'instance olympique algérienne.
Lancée dans le cadre du plan d'action du COA, cette chaîne, dont la production a été confiée à de jeunes étudiants et doctorants de l'Ecole nationale supérieure de journalisme et des sciences de l'information de Ben Aknoun (Alger), va constituer un "gigantesque pas en avant", se réjouit la même source.
"Une étude minutieuse a été effectuée depuis quelque temps déjà, afin d'avoir une évaluation financière du nouveau produit et connaître le coût réel de l'opération avant son lancement, qui ne peut se faire sans l'obtention au préalable de toutes les autorisations régissant ce genre d'opération", a indiqué le COA, sans donner plus de détails.
Une réunion est prévue dimanche au siège du COA avec les futurs responsables techniques de la web TV, afin de peaufiner l'opération et discuter d'autres points en relation. Algerian Olympic Channel (AOC) proposera des programmes variés et procédera même à la retransmission de compétitions avec le support des fédérations sportives nationales.
Selon la même source, la chaîne sera implantée à l'actuel siège du COA, avec l'aménagement de deux studios d'enregistrement, d'une salle de rédaction, d'une autre pour le montage et bénéficiera du matériel technique nécessaire pour le travail des journalistes.
"Un effectif d'une dizaine de personnes entre journalistes, techniciens et autres sera chargé de faire marcher la nouvelle web TV et préparer la grille des programmes", a ajouté la même source.
Le COA pourra, grâce à l'AOC, diffuser des contenus sur les différents canaux de communication que propose internet (réseaux sociaux notamment), ce qui lui permettra d'améliorer sa notoriété. Elle pourra communiquer de façon différente, améliorer sa visibilité et toucher une communauté plus large.

R.S

Brèves

FOOTBALL / AMICAL

Un trio arbitral néerlandais pour Algérie-Mexique

Le match amical qui opposera demain la sélection algérienne à son homologue mexicaine au Cars-Jeans Stadion de La Haye, aux Pays-Bas (21h00 locales, 20h00 algériennes), sera arbitré par un trio néerlandais, a indiqué hier la Fédération algérienne de football (FAF) sur son site internet.
La rencontre a été confiée à Bas Nijhuis (arbitre principal), qui sera assisté de ses compatriotes Johan Balder (1er assistant) et Joost Van Zuilen (2e assistant), alors que le quatrième arbitre est Edwin Van De Graaf.
"La réunion technique est prévue pour le mardi matin, soit le jour du match, par visioconférence. L'équipe nationale devrait évoluer en tenue verte lors de cette confrontation contre le Mexique", a écrit la même source.
Pour rappel, les "Verts" avaient dominé le Nigeria sur le score de 1 à 0 en match amical disputé vendredi dernier à Klagenfurt, en Autriche.
Ces deux joutes amicales constituent pour les coéquipiers de Riyad Mahrez un tremplin en prévision de la prochaine double confrontation contre le Zimbabwe, au mois de novembre, dans le cadre des 3e et 4e journées des éliminatoires de la CAN-2021, décalée à 2022 au Cameroun, en raison de la pandémie de coronavirus.

R.S

SUSPENSION DE LA FAB

Mise en place d'un directoire composé de 3 membres

Un directoire composé de trois membres sera mis en place suite à la suspension du président de la Fédération algérienne de boxe (FAB), Abdelmadjid Nehassia ainsi que son bureau fédéral par le ministère de la Jeunesse et des Sports (MJS), a appris hier l'APS du MJS.
"Le président Abdelmadjid Nehassia et son bureau fédéral ont été suspendus pour avoir pris en otage la fédération. Il n'y a pas d'autre solution. Un directoire composé de trois membres sera mis en place pour préparer l'AG ordinaire qui n'avait pu se tenir la fois passée ainsi que l'assemblée élective (AGE)", a précisé la même source. Lors de l'assemblée générale ordinaire (AGO) organisée le 24 septembre à Alger, les membres du bureau fédéral de la FAB avaient exigé la démission d'Abdelmadjid Nehassia du poste de président, en lui reprochant une "mauvaise gestion".
S'appuyant sur les statuts de la FAB, Nehassia avait conditionné son départ par la démission de tous les membres du bureau exécutif, ce qu'ils ont refusé et l'assemblée générale a été finalement reportée à une date ultérieure dans une ambiance électrique.
Selon l'article 217 de la loi 13-05 relative à l'organisation et au développement des activités physiques et sportives, "en cas de dysfonctionnement grave, de non-respect de la législation et de la réglementation en matière contractuelle, de gestion et de contrôle de l'utilisation des aides et subventions publiques (...), le ministère chargé des sports peut prononcer des mesures disciplinaires et/ou conservatoires dont, entres autres, la mise en place de procédures de gestion particulières et temporaires en vue d'assurer la continuité des activités de la fédération sportive nationale".
Pour rappel, 42 membres de l'assemblée générale de la FAB avaient sollicité le MJS pour l'organisation d'une Assemblée générale extraordinaire, avec un seul point à l'ordre du jour, à savoir le retrait de confiance au président Nehassia. "Depuis le 7 mai 2019, date du retour de Nehassia aux commandes de la FAB après avoir été suspendu par le ministère de la Jeunesse et des Sports, notre fédération est gérée d'une manière unilatérale et aucune décision n'a été prise en concertation avec les membres du bureau fédéral", avait expliqué à l'APS Lyes Latreche, porte-parole de la FAB. Elu le 4 mars 2017 à la tête de la FAB pour le mandat olympique 2017-2020 en remplacement de Nabil Sadi, Nehassia avait été d'abord suspendu par le MJS pour "mauvaise gestion" avant d'être déchu de son poste par les membres de l'Assemblée générale, réunis en session extraordinaire le 15 juillet 2017 et une assemblée élective avait été organisée le 1er août de la même année, portant Abdeslam Draa à la tête de la FAB. Mais suite au verdict du Tribunal algérien de règlement des litiges sportifs (TARLS), Nehassia a été, le 7 mai 2019, rétabli dans ses droits en tant que président "légitime" de l'instance fédérale.

R.S

Brèves

L'Union européenne prête à envoyer une mission pour surveiller les élections palestiniennes

Un diplomate européen a déclaré samedi que l'Union européenne était prête à envoyer une mission pour surveiller le processus électoral palestinien, ainsi que pour soutenir la Commission électorale centrale. Lors d'une rencontre avec le Premier ministre palestinien Mohammed Ishtaye à Ramallah, Sven Kühn von Burgsdorff, le représentant de l'Union européenne en Palestine, a souligné que le bloc soutenait la tenue d'élections générales dans les territoires palestiniens, y compris à Jérusalem-Est. De son côté, M. Ishtaye a salué le soutien de l'Union européenne à la tenue des élections générales, l'appelant à faire pression sur Israël pour qu'il autorise la tenue des élections palestiniennes à Jérusalem-Est.

AFP

NAGORNY KARABAKH

Des bombardements arméniens nocturnes font 7 morts en Azerbaïdjan

Sept personnes ont été tuées dans des bombardements sur la ville de Gandja en Azerbaïdjan, a indiqué dimanche la diplomatie azerbaïdjanaise, accusant les forces arméniennes, malgré la trêve humanitaire censée être en vigueur dans le conflit du Nagorny Karabakh. "Nouvelle attaque de missiles par les forces arméniennes sur une zone résidentielle à Gandja, la deuxième ville d'Azerbaïdjan, sept morts et 33 blessés", a indiqué le ministre des Affaires étrangères sur son compte Twitter, publiant les photos de destructions. Le ministère de la Défense de la région séparatiste du Nagorny Karabakh a ensuite démenti avoir bombardé Gandja. "C'est un mensonge absolu", a-t-il dit, assurant "respecter l'accord de cessez-le-feu humanitaire" et accusant la partie azerbaïdjanaise d'avoir frappé "Stepanakert, Hadrut, Martouni et d'autres zones peuplées". La capitale de la région du Nagaorny Karabakh, Stepanakert, a été la cible de frappes pendant la nuit de samedi à dimanche, selon des correspondants de presse sur place qui ont décompté trois à quatre vagues de bombardements, suivies d'une dizaine d'explosions. Une trêve humanitaire devant permettre l'échange de corps de soldats et de prisonniers est entrée en vigueur à midi (08H00 GMT) samedi, mais les deux camps s'accusent de ne pas s'y tenir.

APS

LA CORÉE DU NORD

Pyongyang dévoile un missile balistique intercontinental géant lors d'un défilé

La Corée du Nord a dévoilé samedi un missile balistique intercontinental géant lors d'un imposant défilé militaire, démonstration de force du régime face au Covid-19 également, le président Kim Jong Un assurant à une foule non masquée qu'aucun cas n'était recensé dans le pays.

Le missile balistique intercontinental (ICBM), posé sur un tracteur-érecteur-lanceur, qui ne comptait pas moins de 11 essieux, a paradé sur la place Kim Il Sung - du nom du fondateur du régime-, que surplombait la tribune du dirigeant nord-coréen.
Il s'agit du "plus gros missile mobile à combustion liquide jamais vu à ce jour", a tweeté Akit Panda, de la Federation of American Scientists, une ONG scrutant les risques liés au nucléaire.
Le défilé était organisé à l'occasion du 75e anniversaire de la fondation du Parti des travailleurs, au pouvoir dans le pays doté de l'arme nucléaire. L'ICBM a été précédé d'un Pukguksong-4a, nouveau missile mer-sol lancé par sous-marin qui confèrerait une nouvelle dimension à l'arsenal militaire du régime nord-coréen. Selon l'état-major sud-coréen, le défilé militaire s'est déroulé tôt samedi matin, plusieurs heures avant sa diffusion à la télévision, et a été "attentivement" suivi par les services de renseignement sud-coréens et américains.
Fin décembre, le leader nord-coréen avait menacé de présenter une "nouvelle arme stratégique" mais certains experts pensent que Pyongyang n'a pas l'intention d'irriter la Maison Blanche avant la présidentielle américaine.
Les experts sont convaincus que la Corée du Nord a poursuivi ses programmes nucléaire et balistique, qu'elle justifie par la menace américaine, y compris pendant les négociations avec les Etats-Unis, dans une impasse depuis plus d'un an. Contrairement à de précédents défilés, aucun média étranger n'avait été invité cette année.

REUTERS

PÉROU

Le président péruvien sous enquête à la fin de son mandat

Le parquet général du Pérou a annoncé qu'il ouvrirait une enquête pour corruption contre le président Martin Vizcarra à la fin de son mandat, en juillet 2021. L'affaire porte sur l'embauche d'un chanteur par le ministère de la culture.
«Après avoir reçu le rapport du parquet provincial spécialisé dans les délits de corruption de fonctionnaires, nous avons décidé qu'il existe des raisons pour enquêter sur le président de la République», a indiqué le parquet général dans un communiqué. En raison de l'immunité que confère la constitution au chef de l'État, «le début de l'enquête reste suspendu jusqu'au 28 juillet 2021, quand il quittera ses fonctions», a précisé le parquet.
Martin Vizcarra a réagi samedi, se disant prêt à affronter une enquête dès maintenant. «Je suis là. Je n'attends pas le 28 juillet de l'année prochaine. Je veux mettre les choses au clair dès maintenant, parce que tout est transparent et conforme à la loi», a-t-il déclaré. La justice soupçonne l'artiste peu connu, Richard Cisneros, alias «Richard Swing», d'avoir touché environ 50'000 dollars (45'5000 francs) d'argent public en vertu d'un contrat de complaisance pour effectuer des conférences.
Une procédure de destitution contre Martin Vizcarra avait été lancée en vain en septembre devant le Parlement. Lors de la procédure, les députés avaient pu écouter des enregistrements dans lesquels le président demandait à deux de ses assistants de mentir sur le nombre de visites effectuées par ce chanteur au siège du gouvernement. Le Pérou a connu une forte instabilité politique au cours des dernières années, les quatre derniers présidents ayant eu maille à partir avec la justice.

ATS

APPUI DU PNUD

Plus de 18 millions de dollars au processus électoral du Niger

Le président de la Commission électorale nationale indépendante (CENI), M. Issaka Sounna et la représentante résidente du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) au Niger, Mme Diana Ofwona, ont procédé samedi à Niamey à une signature de convention d'un montant de 18,676 millions de dollars dans le cadre de l'organisation des prochaines élections générales 2020-2021 au Niger.
Selon Mme Diana Ofwona, la signature de cette convention de financement, représentant les appuis de la Norvège et de la Suisse suite à l'appel de son institution, s'inscrit dans le cadre d'un programme initié par le PNUD pour accompagner la CENI pour un bon déroulement du processus électoral au Niger.
A travers ce geste, a-t-elle précisé, la Norvège et la Suisse viennent matérialiser leur engagement aux cotés du projet d'appui au cycle électoral pour des élections inclusives, fiables et transparentes au Niger.
Par ailleurs, ces partenaires ont salué les importants efforts déployés par le Niger dans son processus électoral.
Le président de la CENI a saisi l'occasion pour renouveler les remerciements du gouvernement nigérien au PNUD pour son rôle important dans la mobilisation des ressources en vue d'élections inclusives et réussies.
Pour rappel, le Niger va organiser des élections locales, présidentielles dont le premier tour se tiendra le 27 décembre prochain en même temps que les législatives, auxquelles M. Issoufou, élu pour cinq ans en 2011 et réélu en 2016, a plusieurs fois dit qu'il ne se représenterait pas.
Une quinzaine de candidats sont déjà investis par leurs formations politiques pour les prochaines présidentielles au Niger dont M. Bazoum Mohamed par le Parti nigérien pour la Démocratie et le Socialisme (PNDS, au pouvoir) et l'opposant Hama Amadou, adversaire du président Issoufou au second tour de la présidentielle du 20 mars 2016, au titre du Mouvement démocratique nigérien pour une Fédération africaine (MODEN-FA).

AFP

DIALOGUE POLITIQUE INTER-LIBYEN

La Tunisie accueillera la première réunion sous les auspices de l'ONU

La Tunisie accueillera, au début du mois de novembre prochain, la première réunion directe du dialogue politique inter-libyen, a annoncé dans un communiqué publié samedi la Mission d'appui des Nations unies d'appui en Libye (Manul).

La décision d'organiser cette première réunion intervient après plusieurs semaines de discutions intenses avec les parties concernées libyennes et internationales. Dans ce contexte, Stephanie Williams, représentante spéciale et Cheffe par intérim de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (Manul) a annoncé la poursuite des négociations inter-libyennes conformément à la décision du Conseil de sécurité n° 2510 en date de l'année 2020 ayant adopté les recommandations du congrès de Berlin en ce qui concerne la Libye et qui s'est tenu le 19 janvier 2020.

Selon le communiqué, Stephanie Williams a précisé qu'à la lumière de la pandémie mondiale liée au covid-19, cette réunion se déroulera en ligne et sous forme de discussions directes. Elle a, par ailleurs, fait part de sa profonde considération à la Tunisie pour l'accueil de cette première réunion et ce, après une série d'entretiens préparatoires en ligne.

Pour rappel, le président tunisien, Kais Saied, qui avait reçu au mois de septembre dernier Stephanie Williams, Chef par intérim de la Manul, a souligné la disposition de la Tunisie à contribuer à la relance du processus politique en accueillant un dialogue national regroupant les différentes composantes du peuple libyen. Le chef de l'Etat a, également, souligné la détermination de la Tunisie à continuer à se tenir aux côtés du peuple libyen et à mettre les moyens et les expertises dont elle dispose au service de la Libye pour y réaliser la stabilité et reconstruire ses institutions.

Kais Saied a, par ailleurs, réaffirmé la position de la Tunisie à l'égard de la crise libyenne visant à trouver un règlement politique global qui préserve l'unité et la souveraineté de la Libye dans le cadre d'un dialogue inter-libyen rassembleur sous les auspices des Nations unies.

Pour sa part, Stephanie Williams a exprimé, à l'issue de cet entretien, la gratitude des Nations unies envers la Tunisie pour son soutien continu aux efforts de la mission onusienne en Libye. Et de préciser que l'entretien a permis de mettre en avant l'impératif d'organiser un dialogue politique dans les plus brefs délais au vu de la gravité de la situation actuelle en Libye. "Seule la solution politique est capable de résoudre la crise libyenne ", avait-elle affirmé.

Dans une étape préparatoire de la première réunion directe du dialogue politique inter-libyen, les Nations unies vont diriger des négociations directes entre les deux délégations de la commission militaire mixte (5+5) à Genève à partir du 19 octobre prochain et ce, à l'invitation du gouvernement suisse. Avant la tenue des entretiens politiques directes en Tunisie, la Manul réunira les participants au dialogue politique inter-libyen dans des réunions préparatoires en ligne à partir du 26 octobre courant.

R.I

CÔTE D'IVOIRE

L'opposition dit non, non et non

Henri Konan Bédié, Pascal Affi N'Guessan, Albert Mabri Toikeusse, Marcel Amon Tanoh, Mamadou Koulibaly : autant de leaders sur la même estrade, l'image est inédite en Côte d'Ivoire. Longtemps divisée, l'opposition ivoirienne a tenu samedi 10 octobre un premier grand meeting, attirant quelque 30 000 personnes au stade Félix-Houphouët-Boigny d'Abidjan pour présenter un front uni contre la candidature controversée du président Alassane Ouattara à un troisième mandat à la présidentielle du 31 octobre. « Toute l'opposition ivoirienne dit NON, NON, NON ! » pouvait-on lire sur le podium du stade.

UNE OPPOSITION UNIE....

Cette manifestation a rassemblé pour la première fois de nombreux leaders, de l'ancien président Henri Konan Bédié, candidat à 86 ans du Parti démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI, principal parti d'opposition), à des représentants des grands absents de la présidentielle, l'ancien président Laurent Gbagbo, en liberté conditionnelle en Belgique, et l'ancien chef rebelle et ex-Premier ministre Guillaume Soro, en exil en France et recherché par la justice ivoirienne.

L'ancien président de l'Assemblée nationale, Mamadou Koulibaly, ou les anciens ministres d'Alassane Ouattara, Abdallah Albert Mabri, Toikeusse et Marcel Amon Tanoh, trois figures politiques dont les candidatures à la présidentielle ont été rejetées par le Conseil constitutionnel, étaient également là.

Il y avait aussi les « frères ennemis » du Front populaire ivoirien (FPI) fondé par Laurent Gbagbo. Le parti de l'ancien président est divisé depuis des années entre une tendance dirigée par l'ancien Premier ministre Pascal Affi N'Guessan et une autre, les « GOR » (Gbagbo ou rien) d'Assoa Adou, secrétaire général de la branche considérée comme historique. Celles-ci étaient jusqu'à présent irréconciliables. Voilà ce qu'on pouvait voir pour l'image, restent le discours et surtout la stratégie. Le moins que l'on puisse dire est qu'aucun message fort n'est ressorti de ce meeting tant attendu. Seul le discours de l'ex-président Henri Konan Bédié a pu frapper les esprits. Celui qui se pose désormais en chef de file de l'opposition a appelé l'ONU à « se saisir du dossier ivoirien » pour mettre en place « un organe électoral véritablement indépendant et crédible ».

De son côté, Pascal Affi N'Guessan, également candidat à la présidentielle, a rappelé le mot d'ordre de « désobéissance civile » lancé par l'opposition et a réclamé une « transition politique » en Côte d'Ivoire. Le meeting était encadré par un important dispositif policier et le quartier du Plateau (quartier du pouvoir et des affaires), où se trouve le stade, était fermé à la circulation routière. L'opposition s'est plaint de mesures visant à décourager les militants de se rendre au stade.

... MAIS SANS MOT D'ORDRE

Un contre-meeting du parti au pouvoir, qui devait se tenir le même jour dans la capitale économique ivoirienne, a finalement été annulé. Si elle s'est regroupée derrière son refus de la candidature du président Ouattara, l'opposition ne s'est en revanche pas mise d'accord sur une alliance électorale pour la présidentielle. La position de ses leaders sur la tenue ou non du scrutin présidentiel le 31 octobre ne semble pas non plus unanime : un boycott avait été évoqué par certains, mais MM. Bédié et Affi N'Guessan maintiennent leurs candidatures. Alors que l'opposition a réalisé son premier grand meeting, le président Ouattara enchaîne depuis plusieurs semaines les visites dans différentes régions du pays, multipliant les inaugurations d'infrastructures. Ce samedi, il poursuivait une tournée dans le Nord-Ouest, son fief. Comme une campagne avant l'heure, puisque l'ouverture de la campagne électorale officielle est fixée au 15 octobre. La crainte de violences électorales est forte en Côte d'Ivoire, dix ans après la crise post-électorale de 2010-2011 qui avait fait 3 000 morts, après le refus du président Laurent Gbagbo de reconnaître sa défaite électorale face à Alassane Ouattara. Une quinzaine de personnes sont mortes en août dans des violences survenues dans le sillage de l'annonce de la candidature du président Ouattara.

Élu en 2010, réélu en 2015, Alassane Ouattara, 78 ans, avait annoncé en mars qu'il renonçait à briguer un troisième mandat, avant de changer d'avis en août, après le décès de son dauphin désigné, le Premier ministre Amadou Gon Coulibaly. La Constitution ivoirienne prévoit un maximum de deux mandats, mais le Conseil constitutionnel a estimé qu'avec la nouvelle Constitution de 2016, le compteur des mandats de M. Ouattara a été remis à zéro, ce que conteste l'opposition. Le Conseil constitutionnel n'a validé que 4 des 44 candidatures. Outre celle de M. Ouattara, ont été acceptées celles de MM. Bédié, Affi N'Guessan et de l'ancien député Kouadio Konan Bertin. Celles de MM. Gbagbo et Soro, présentées par des proches, ont été refusées.

R.I

« Al-Quds est notre rencontre »

Le dirigeant Ziyad Nakhalé, secrétaire général du « Mouvement du Jihad islamique en Palestine » à l'occasion du 33ème anniversaire du déclenchement du mouvement (6/10/87) : « Al-Quds est notre rencontre» Au Nom de Dieu, le Clément le Miséricordieux (...)

Dignes frères et sœurs, dirigeants de l'action nationale, dirigeants du mouvement du Jihad islamique, notre peuple là où il se trouve, je vous salue tous.
En ce jour béni où le mouvement du Jihad islamique en Palestine célèbre la commémoration de son déclenchement, sous le slogan « Al-Quds est notre rencontre» pour affirmer que Al-Quds fut et demeure le point de rencontre de notre nation sur le vrai, et l'objectif de notre devenir en direction de la libération de la Palestine, toute la Palestine, je félicite notre peuple palestinien combattant et endurant, tous les frères et toutes les sœurs, cadres du mouvement et ses dirigeants, pour cette commémoration bénie, celle du déclenchement que nous considérons un renouvellement de la promesse sur la route du combat et de la résistance.
L'histoire du mouvement du Jihad islamique est une histoire d'accumulation de la volonté de lutte et de combat, dans la confrontation au projet sioniste en tout lieu de la Palestine, à travers une résistance incessante et multiforme, résistance qui ne s'est jamais arrêtée, jusqu'à atteindre la capacité de bombarder la capitale de l'entité sioniste, toutes ses villes et ses colonies. Il a réussi à le faire chaque fois qu'il l'a voulu.
Notre mouvement a prouvé sa capacité à dépasser toutes les étapes charnières de son histoire combattante. Il n'a craint ni assassinats, ni liquidations, il ne fut pas affaibli par le crime d'assassinat de son premier secrétaire général, qui fut l'icône du combat et de la résistance, dr. Fathi Shiqaqi, ni par le décès de son dirigeant, son second secrétaire général, dr. Ramadan Abdallah Shallah, qui fut exceptionnel et loyal et qui a su faire parvenir le mouvement vers ce qu'il est devenu ; ni celui des dizaines de dirigeants, à leur tête le dirigeant héroïque, le martyr Baha' Abu Ata, et le dirigeant exceptionnel le martyr Mahmud Tawalbe, ainsi que les centaines de martyrs que j'aurais souhaité nommer un à un. Tous les martyrs ont leur place dans notre parcours. Nos frères vivants ont prouvé, en tous lieux, qu'ils sont à la mesure de la responsabilité, qu'ils possèdent la détermination et la fermeté, ce qui les rend aptes à poursuivre le chemin du combat, quels que soient les sacrifices, avec une grande détermination et une loyauté sans faille, faisant en sorte que nous mouvement atteigne un haut degré de visibilité et d'écoute dans le monde.

La situation internationale et régionale
La 33ème commémoration du déclenchement de notre mouvement béni intervient dans le cadre de changements internationaux et régionaux extrêmement complexes, cadre servant à remodeler les alliances dans la région et dans le monde, sous une direction américaine insolente, qui s'appuie sur des critères d'une puissance immorale par laquelle les Etats-Unis se sont distingués depuis leur naissance.
Ce à quoi nous assistons aujourd'hui, la vague de normalisation arabe avec l'ennemi sioniste, fait partie de ce remodelage. Il a pour objectif unique la soumission la région arabe, avec son histoire et sa civilisation, à «Israël ».
Ils (les ennemis) veulent construire cette région à partir des intérêts, où l'ennemi sioniste devient la force principale et dominante, et la force centrale avec laquelle les autres parties réagissent, isolément. Il contrôlerait la réorganisation de la région, les axes et les politiques qui s'y forment, les capacités et les relations. C'est pourquoi ils ont supprimé notre identité en tant que nation arabo-islamique, supprimé notre histoire, supprimé notre doctrine et nommé intentionnellement « Abraham » tout projet de paix avec les Etats du Golfe.
Ils veulent, par le biais de cette paix illusoire, démanteler la région, et malheureusement, ils ont gravement avancé d'un grand pas. Nous avons vu la Ligue arabe paralysée, incapable même de lire à nouveau ses propres décisions antérieures. Elle s'est tue face à l'événement. La position de la Ligue arabe envers le dernier accord de normalisation est un indicateur clair de la faiblesse de la position arabe collective, même à son niveau minimum. Il a semblé que l'entité sioniste soit plus acceptée que la juste cause palestinienne. Malgré ce qui précède, nous sommes absolument certains que nos peuples arabes et islamiques sont avec la Palestine et avec al-Quds. Nous avions confiance et avions compté, comme nous avons toujours confiance et comptons toujours, sur la conscience des peuples de la nation, pour affronter toutes les tentatives qui veulent faire accepter l'ennemi sioniste en tant que partie de la région.
A cette occasion, j'adresse mes salutations à tous les peuples arabes et islamiques, partout dans le monde, qui refusent et insistent pour ne pas reconnaître l'ennemi sioniste.
Nous affirmons à ce propos notre alliance avec toutes les forces de la confrontation et de la résistance au projet américain et sioniste dans la région et dans le monde.

La situation palestinienne
La capitulation que les Etats-Unis ont essayé d'imposer à notre peuple a été unanimement refusée, la volonté de notre peuple étant le principal obstacle aujourd'hui au plan sioniste d'annexion et de judaïsation. Ce dernier vise à anéantir le rêve palestinien d'établir un Etat palestinien souverain, ayant pour capitale al-Quds, sur le restant de la Palestine, après la reconnaissance par l'officiel palestinien de l'Etat de l'entité sioniste sur 87% de la Palestine, comme Etat de l'ennemi sioniste, selon l'accord maudit d'Oslo. C'est ce qui a conduit notre peuple et ses forces politiques à un état de mobilisation générale, qui a entraîné la rencontre entre les secrétaires généraux des organisations. Nous avons participé à cette rencontre, ayant foi dans la nécessité d'unir notre peuple, et d'unifier la position palestinienne face à la liquidation de sa cause au profit du projet sioniste.
Nous avons affirmé, lors de cette rencontre, la nécessité de retirer la reconnaissance de l'entité sioniste et de reconstruire l'OLP, afin qu'elle devienne le cadre national représentant toutes les forces du peuple palestinien, d'annoncer que la phase vécue par notre peuple est toujours une phase de libération nationale, de définir la priorité à la résistance, de mettre fin de la situation présente, et de réaliser l'unité nationale sur la base d'un programme naional basé sur la résistance multiforme.
Ces points sont l'axe de nos dialogues internes, sans lesquels, nous pensons, la situation palestinienne demeurera incapable d'avancer, et ne pourra pas surmonter la situation actuelle. A partir de là, je voudrai affirmer que lorsque nous avons participé à la rencontre des secrétaires généraux, nous sommes partis de la nécessité d'unifier la position palestinienne, mais cela ne signifie nullement que nous abandonnons notre vision et notre projet, qui parle de la Palestine historique, définie dans la charte nationale palestinienne, projet appuyé par un arrière-plan légal qui refuse la reconnaissance d' »Israël ».
Nous pensons aujourd'hui, plus qu'à tout moment antérieur, qu'il faut refuser de se lancer à partir du même terrain que le projet d'Oslo, quelles que soient les circonstances, et quels que soient les appels et les invitations, comme le fait d'introduire des améliorations et de bâtir sur ce qui disponible.
Notre ligne de défense première est le peuple palestinien qui a foi dans son droit sur la Palestine. Cette détermination est ce qui doit nous pousser à formuler un programme national qui s'appuie sur les droits historiques de notre peuple en Palestine.
L'absence d'un programme national commun signifie la confusion des visions politiques et des engagements nationaux et le saut dans le vide, une fois encore. Nous ne voulons pas recommencer l'expérience, par l'amélioration de nos discours et en sautant par-dessus les vérités présentes devant nous.
Nous avions dit, et nous disons toujours : le projet de paix sous l'appellation « Oslo », et la détermination de l'ennemi à transformer la Cisjordanie en un Etat pour les colons, nous empêchent d'aller dans cette direction une fois encore, pour donner une nouvelle légitimité à toutes les mesures de l'occupation.
Dans nos dialogues, nous mettons en priorité l'élaboration d'un programme national résistant et clair, et il n'y aucune autre priorité.
La réunion des secrétaires généraux a eu lieu après une crise aigue, qui a duré des années durant et qui a épuisé de grandes énergies. Mais que reviennent sur le tapis les conclusions que nous avions refusées au début du projet d'Oslo, nous ne l'acceptons pas.
Nous sommes allés à la rencontre nationale après l'échec d'un projet qui a duré plus d'un quart de siècle, et qui s'est heurté à la réalité que le projet sioniste est toujours en cours et que l'idée d'annexion de la Cisjordanie n'a jamais cessé. Nous avons demandé, et avons proposé un programme national qui rompt totalement avec les précédents accords, et qui reconstruise l'OLP, afin qu'elle devienne un cadre rassemblant toutes les forces de notre peuple, sur une base politique et organisationnelle nouvelle. Sans cela, c'est la fuite en avant une fois encore, qui nous ferait quitter les concepts sur lesquels nous avons bâti notre résistance ces dernières années.
Nous avons la certitude totale et profondément ancrée que l'unité nationale constitue la protection de notre cause, et c'est pourquoi nous n'avons jamais hésité, ni manqué à l'appel de l'unité nationale, au mouvement du Jihad. Mais nous devons abandonner les illusions, et cesser de compter sur les changements extérieurs, qu'ils soient américains ou sionistes.
L'unité véritable est basée sur la certitude de la nécessité de l'affrontement au projet sioniste, par tous les moyens et les possibilités disponibles.
C'est notre certitude dont la véracité et l'efficacité ont été confirmées par les jours et l'expérience.
Nous affirmons, malgré tout cela, notre attachement à l'importance du dialogue national pour sortir de l'impasse dans laquelle se trouve notre cause, pour arriver à élaborer ensemble un programme national qui correspond à l'ampleur des sacrifices consentis par notre peuple et à ses luttes.
Je voudrai affirmer que les constantes régissant notre position vi-à-vis des questions qui sont à l'ordre du jour aujourd'hui sont :
Concernant le conseil national palestinien : Nous participerons aux élections du conseil national palestinien, si elles ont lieu, à condition que ces élections soient séparées des élections du conseil législatif, qui considère que ses membres sont des membres de plein droit au conseil national.
l'OLP : L'OLP à laquelle nous tentons de faire partie, est l'organisation qui ne reconnaît pas l'entité sioniste, et qui rompt avec tous les accords précédents avec lui, selon la charte nationale palestinienne.
Le conseil législatif : un conseil législatif qui reconnaît l'ennemi, selon les accords d'Oslo, nous n'en ferons pas partie et nous n'y participerons pas. Nous considérons que ce conseil doit respecter le projet national palestinien qui ne reconnaît pas l'ennemi. Dans ce cas seulement, nous participerons à ses élections et en serons une part active.
Si nous ne parvenons pas à un accord sur un programme national qui ne reconnaît pas l'entité sioniste, nous n'entraverons pas les accords et les ententes internes qui peuvent être conclus. Nous serons toujours aux côtés de notre peuple et des forces de la résistance, aux premières lignes, des combattants et des défenseurs du droit de notre peuple à la liberté et à la libération, et nous participerons activement à toutes les actions populaires qui seront approuvées.
Et la résistance, avec Saraya al-Quds, Les Brigades d'al-Qassam et les autres Brigades de la résistance, demeurera irréductible, malgré toutes les menaces. Je recommande à tous les combattants de rester prêts au combat, à chaque instant , nous sommes toujours sur le champ de la bataille et notre peuple, là où il se trouve, restera fier de sa résistance et de son refus de toutes les solutions qui dépassent ses droits historiques.
Nous affirmons également la nécessité et l'importance de mettre fin au blocus contre la bande de Gaza et de supprimer les sanctions imposées à cause des dissensions internes, et de mettre fin aux poursuites contre les combattants.
A cette occasion, j'adresse mes sincères condoléances à tous ceux qui, parmi notre peuple, ont perdu des êtres chers du fait de ce blocus inique. Tout comme j'adresse aux familles des prisonniers et des détenus dans les prisons sionistes les signes de reconnaissance et d'estime pour leurs sacrifices permanents. J'adresse à tous les prisonniers, mes frères, le salut de la résilience, et implore Dieu qu'Il libère leurs chaînes. Nous, dans les forces de la résistance, nous n'abandonnons aucun effort pour agir en vue de les libérer, quels soient les sacrifices. Et je fais porter à l'ennemi la responsabilité de la vie de tout prisonnier, et notamment du prisonnier combattant le frère Maher al-Akhras. L'ennemi comprend parfaitement ce que je dis.
En cette occasion également, j'adresse à chaque membre de notre peuple, à l'intérieur et à l'extérieur, les saluts et la reconnaissance, et les invite à prendre les mesures de sécurité relatives à leur santé pour affronter le virus corona.
Finalement, je m'adresse à mes frères et mes fils du Mouvement du Jihad islamique avec le salut de la reconnaissance et de la loyauté et leur dis : Notre mouvement est parvenu à ce stade grâce aux efforts de chacun d'entre vous, et grâce aux sacrifices des frères qui nous ont précédés sur la route du martyre. Je suis certain que vous êtes en mesure de porter ce lourd dépôt, le dépôt du sang des martyrs et des blessés, des souffrances des prisonniers, et de tous les fils du peuple palestinien. Notre endurance et notre combat sont la promesse de la victoire, par la permission de Dieu.
Bonne année, notre rencontre se déroulera dans al-Quds, si Dieu le veut....

Par Ziyad Nakhalé